

SAMUDRA

n°18 Juillet 1997

REVUE

COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI AUX TRAVAILLEURS DE LA PECHE

UNE NOUVELLE POLITIQUE DES PÊCHES EN AFRIQUE DU SUD

LE MARINE STEWARDSHIP COUNCIL (SUITE)

LES QUOTAS INDIVIDUELS TRANSFÉRABLES

LES ÉLÉPHANTS DE MER DU PÉROU

L'AQUACULTURE AU SALVADOR

BRÉSIL: LES PÊCHEURS DU CEARÁ

LES PROBLÈMES DU LAC VICTORIA

BRÈVES

Sommaire

SAMUDRA n 18 juillet 1997 Revue triannuelle de l'ICSF

☐	EDITORIAL	1
☐	AFRIQUE DU SUD Franchir les barrières raciales	3
☐	COMMENTAIRE Certains expriment des réserves	10
☐	REPONSE D'autres approuvent	12
☐	EUROPE Les QIT sont-ils un remède universel?	13
☐	PEROU L'éléphant de mer fait parler de lui	17
☐	ILES FEROE De sacrés marins mais une mauvaise gestion	20
☐	EL SALVADOR Les coûts réels de l'aquaculture	26
☐	BRESIL Des militants en croisière	32
☐	KENYA Un jeu de hasard	38
☐	DOCUMENT La politique des pêches de l'Afrique du Sud	41
☐	IMPRESSIONS L'ennemi n'est pas seulement "de l'extérieur"	47
☐	BREVES Canada, Philippines, Etats-Unis, Namibie, France Japon, Belgique, Pays-Bas, Italie, Nouvelle-Zélande	50

Le Livre blanc est-il assez noir ?

On y travaillait depuis plus de deux ans et demi. Le Livre blanc (voir extraits dans l'article "Document" de ce même numéro) sur la pêche en Afrique du Sud est enfin sorti le 19 juin. On l'attendait avec impatience, surtout pour trouver des solutions aux anomalies qui règnent dans ce secteur, notamment la répartition des ressources halieutiques, très largement favorable à la communauté blanche. Ce document cherche d'emblée à maintenir la solidarité entre les générations et à assurer une exploitation durable de la ressource sur le long terme. Il se veut l'instrument de protection de toutes les richesses marines, qui constituent un héritage national. Contrairement à ce qui était la règle dans le passé, les droits d'accès aux ressources marines vivantes seront répartis d'une façon juste et équitable. Cette nouvelle politique contribuera à mettre en oeuvre, sur le long terme, la stratégie macro-économique du ministère des finances, à savoir le développement rapide d'une économie compétitive, créatrice de nombreux emplois et capable de redistribuer la richesse et de fournir aux pauvres de nouvelles perspectives.

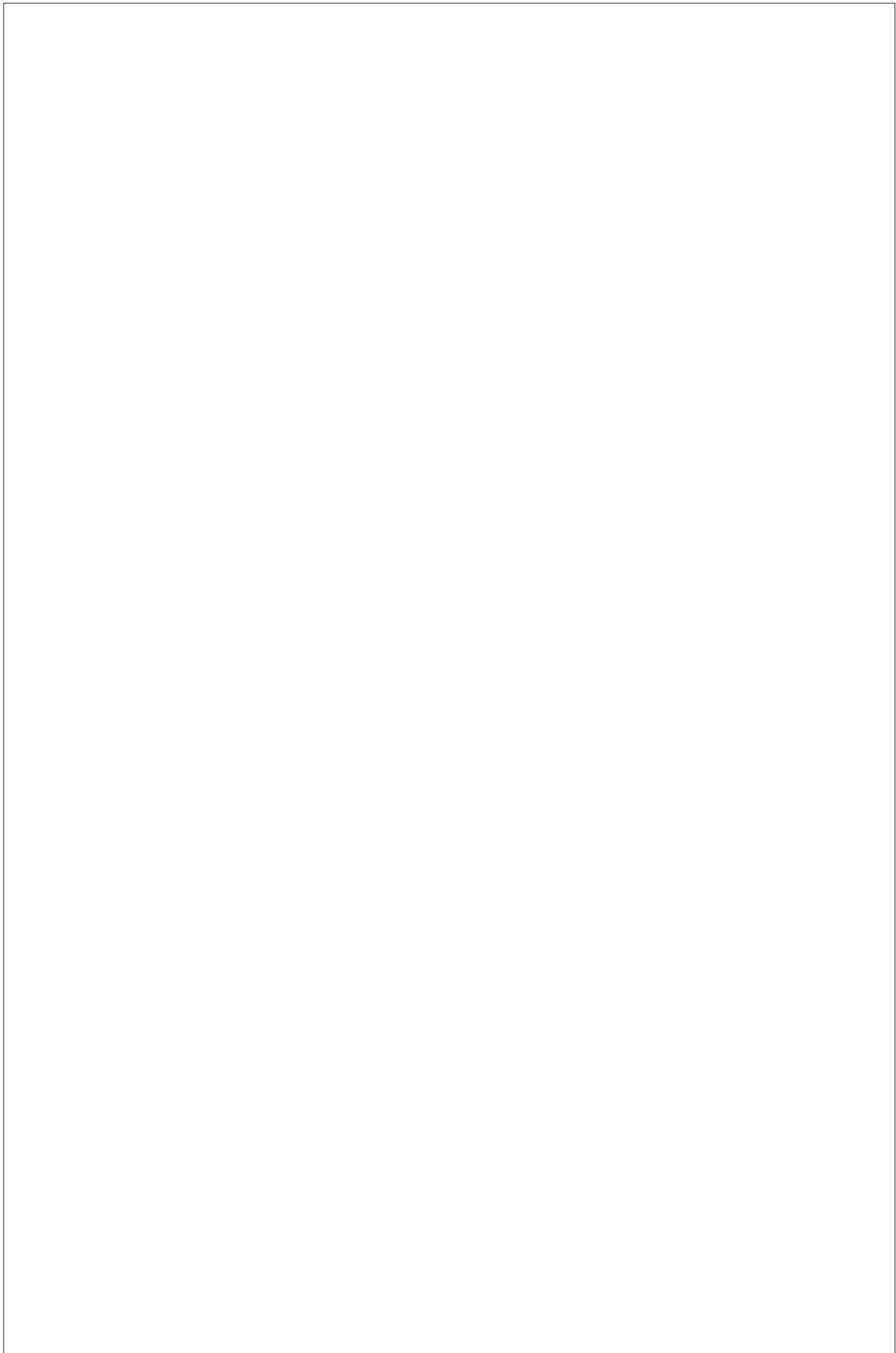
Le Livre blanc constate que, pour l'heure, un petit nombre de Blancs concentrent entre leurs mains les droits d'accès, ce qui témoigne toujours de l'inégalité des chances. A l'avenir, il faudra absolument élargir le nombre des bénéficiaires. C'est pourquoi le Livre blanc cherche à démanteler le système actuel des licences et des quotas. Il propose de transformer les droits d'accès en "droits réels" qu'on pourrait acquérir selon une procédure transparente et ouverte moyennant le versement d'une somme appropriée variant suivant le quota, les captures et l'effort de pêche.

La Nouvelle politique propose à ceux qui ne seraient pas intéressés par l'acquisition de droits permanents la possibilité d'accéder pour une période donnée à la ressource moyennant le paiement d'un loyer. Où seraient les gagnants ? A première vue parmi les Noirs et parmi les Blancs. Mais les Blancs sont évidemment mieux placés puisqu'ils sont déjà solidement implantés dans ce secteur et qu'ils disposent de moyens financiers solides leur permettant de profiter au maximum des droits d'accès qui seront affermés.

On n'a pas essayé, par rapport à la Stratégie macro-économique, de voir si l'on pouvait restructurer la capacité de pêche actuelle afin de créer davantage d'emplois. Il est simplement dit que "les petits" comme "les gros" pourraient tirer avantage de la sous-traitance, dans la mesure où les termes des contrats seront équitables. A cause de la concurrence qui jouera lors du transfert du total admissible de capture (TAC), il sera peut-être bien difficile de parvenir au but souhaité, à savoir une répartition juste et équitable des droits d'accès. La concurrence empêchera ceux qui sont économiquement fragiles de se faire une place dans ce secteur. Elle pourrait bien constituer un obstacle pour une redistribution plus juste des richesses et des chances. Dans un tel système, seuls les Noirs riches tireront leur épingle du jeu. Le Livre blanc propose, d'autre part, de réduire le nombre des pêcheurs, ce qui touchera uniquement les Noirs et les autres "gens de couleur" mal lotis. Il commet aussi une erreur fondamentale en confondant pêcheurs et capacité de pêche. On peut en effet réduire la capacité de pêche sans perte d'emplois à condition de bien choisir les techniques de pêche. Ce qu'il faut, c'est une réduction progressive des capacités de pêche. On y parviendra précisément en adoptant des techniques présentant un dosage judicieux entre capital et main-d'oeuvre, d'une part, et en démantelant les droits d'accès actuels pour que la communauté noire puisse aussi en profiter, d'autre part.

En plus de ces questions de quotas, de capture et d'effort, il faudra également se pencher sur l'attribution de droits d'usage territoriaux dans les pêcheries, tout particulièrement pour la langouste et l'ormeau. On pourrait réserver ces droits aux pêcheurs artisans (c'est-à-dire ceux qui, selon le Livre blanc, pratiquent une pêche de subsistance) pour lesquels les ressources de la bande côtière sont vitales. Les individus pouvant légitimement entrer dans cette catégorie sont relativement peu nombreux. On pourrait donc leur accorder un droit d'accès permanent aux ressources littorales. En agissant ainsi, et à condition de mettre simultanément en oeuvre des mesures plus efficaces de protection et de gestion, on contribuera grandement à l'amélioration des niveaux de vie et au maintien de la paix sociale dans les régions côtières.

De toute façon, pour ce qui est de la refonte du système des droits d'accès, il n'est pas du tout sûr que les Noirs auront automatiquement leur part du gâteau, même si on leur transfère des "droits réels" de longue durée. Compte tenu de la possibilité, et des possibilités, d'un "marché de la location" pour de tels droits, les Blancs pourront continuer par divers moyens à contrôler ce secteur d'activité. Et la réforme du régime actuel des licences de pêche n'aura pas atteint son objectif. Il faut avant tout trouver un système qui permette d'éviter les dérives et d'empêcher que se perpétue le rapport de force actuel qui demeure injuste. Il devra tenir davantage compte des causes structurelles de la pauvreté des Noirs et de leur manque de moyens sur le plan économique.



Franchir les barrières raciales

Après fin du régime d'apartheid, les responsables politiques ont bien du mal à résoudre les conflits d'intérêts dans le secteur de la pêche

Sous le leadership de Nelson Mandela, le gouvernement sud-africain étudie actuellement une refonte de grande envergure de sa politique des pêches afin que les "Non-Blancs" puissent se faire une plus large place dans les opérations de capture. Un Livre blanc sur ce sujet a été préparé.

Pour mieux comprendre ce processus à la lumière des problèmes majeurs qui affectent aujourd'hui les pêches maritimes et pour reprendre les contacts établis par l'ICSF en vue d'une éventuelle coopération avec des initiatives locales, j'ai visité plusieurs centres de pêche importants dans les provinces du Cap occidental et du Cap oriental où se concentre l'essentiel de la production du pays. Au cours de ce voyage, j'ai eu l'occasion de rencontrer des syndicats, des associations locales, régionales et nationales de pêcheurs qui ne sont pas affiliés à des syndicats, des directeurs de grands groupes industriels et des juristes. J'ai pu également parler à des responsables du secteur de la pêche au sein de l'ANC (African National Congress), à des parlementaires, des responsables politiques, des hommes de loi et des journalistes.

L'Afrique du Sud possède une façade maritime de 3 000 km et produit 580 000 tonnes de poisson (poids vif), soit une valeur de 400 millions de dollars US. La pêche représente environ 0,5 % du PIB. Les droits d'accès sont, la plupart du temps, attribués selon un système de quotas (merlu, ormeau, langouste, anchois, pilchard) et de licences (thon, encornet). L'ensemble du secteur emploie quelque 30 000 personnes (20 000 marins et 10 000 employés de la transformation).

La Direction des pêches a été rattachée, au fil du temps, à différents ministères. Elle était d'abord au ministère des affaires économiques, puis aux ministères de l'industrie et de l'agriculture. Depuis 1983, elle dépend du ministère de l'environnement. Jusqu'en 1990, c'est elle qui délivrait les droits d'accès et les

licences. En 1990 a été créé le Quota Board qui attribue les quotas sur avis de la Commission consultative des pêches maritimes. Pour les espèces non soumises à un quota, c'est toujours la Direction des pêches maritimes qui accorde les autorisations.

On compte 25 détenteurs de quotas pour la pêche au merlu en haute mer. Parmi eux, 13 utilisent le chalut et les onze plus importants sont membres de l'Association sud-africaine des chalutiers hauturiers. En 1995, les captures ont été de 165 000 tonnes. Trois sociétés contrôlent à elles seules plus de 78 % de ces quotas. Il y a environ 56 bateaux qui représentent en tout 43 500 tjb et une valeur de 80 millions de dollars US. C'est là le plus gros investissement dans le secteur de la pêche en Afrique du Sud.

Environ 80 % du poisson frais et congelé consommé dans ce pays proviennent de ce segment de flotte dont les ventes annuelles s'élèvent à 160 millions de dollars US. Ce chiffre inclut les recettes d'exportation qui sont d'environ 50 millions de dollars. Pour l'ensemble du secteur de la pêche, c'est la principale source de devises. Le merlu d'Afrique du Sud est l'un des plus beaux du monde et une bonne partie fait l'objet d'une importante valeur ajoutée locale.

Code de conduite

La pêche hauturière emploie environ 2 000 marins et 6 000 autres travailleurs permanents ou non saisonniers. Les travailleurs de ce secteur adhèrent à un code de conduite. En plus de leur salaire de base, ils ont droit à des commissions, à des primes, à des contributions sociales patronales. Pour la pêche côtière (profondeur maximale -110 m), il y avait en 1995 11 détenteurs de quotas. Ils appartiennent à la Southeast Coast Fishing Association et exploitent des pêcheries plurispécifiques. Ils bénéficient aussi de quotas pour le merlu et la sole aguillhas. Les captures tournent autour de 15 000 tonnes.

Les chalutiers côtiers mesurent entre 14 et 32 m. On en comptait 54 en 1982. Actuellement environ 34 sont en activité. Ce secteur représente 300 emplois embarqués et 800 à terre. Les travailleurs bénéficient d'un régime de retraite et d'assurance sociale, d'aide au logement et de la liberté d'association. Ils adhèrent à divers syndicats. La plupart d'entre eux viennent de la région du South East Cape.

C'est en 1974 qu'a été mis en place un système de quotas pour les pélagiques. Les quotas étaient attribués à des usines et non pas à des propriétaires de bateaux indépendants. La pêche pélagique est contrôlée par de grandes sociétés, depuis la capture jusqu'à la vente au détail. Il semble en effet que six d'entre elles se partagent plus de la moitié du TAC global des espèces pélagiques (le TAC pour le pilchard est de 23 000 tonnes, de 256 000 tonnes pour l'anchois). On capture aussi le thon, avec un TAC d'environ 3 000 tonnes.

Il y a quelque 73 senneurs en Afrique du Sud. Une petite quantité de pilchard est mise en conserve pour la consommation humaine et une partie est utilisée comme appât. Mais cette espèce sert essentiellement à la fabrication d'huile pour l'industrie alimentaire et de farine achetée par les élevages de volaille du pays. Les pêcheries de pélagiques représentent plus de 1 000 emplois embarqués et environ 4 000 emplois à terre. L'industrie thonière donne du travail à près de 2 600 pêcheurs.

Depuis 1986, un nouveau type de pêche est apparu : la pêche à la turlutte (jigging) pour

l'encornet. Les licences sont accordées sur la base des objectifs atteints chaque année. Cette pêche occupe une flotte de 278 bateaux qui se répartissent ainsi : 112 entre 10 et 20 m, 19 entre 20 et 30 m. Sa production représente une valeur de 15 millions de dollars et elle fournit un emploi à 4 000 personnes en mer et à 1 000 personnes à terre.

La pêche à la ligne est aussi bien une occupation de loisir qu'une activité professionnelle à plein temps. Elle représente une activité saisonnière ou occasionnelle pour environ 19 000 pêcheurs. Elle attire des centaines d'amateurs et constitue un élément essentiel de l'industrie touristique sur la côte, où l'on capture thyrsite, maigre africain, sérieole chicard, hottentot, denté charpentier... Les pêcheurs professionnels vendent ce poisson aux marchands ambulants sur les quais. On recense 2 364 bateaux qui utilisent la ligne à main. Un millier ont moins de 6 m et 4 dépassent les 50 m.

La pêche à l'ormeau et à la langouste

Cette pêche se pratique sur des hauts-fonds. Elle concerne 58 bateaux et environ 200 pêcheurs qui se partagent un TAC de 615 tonnes. Il faut ajouter les amateurs occasionnels. La langouste se capture à des profondeurs inférieures à 80 m à l'aide de casiers et de filets cerclés. Le TAC est de 2 000 tonnes. Il y a aussi la langouste du Sud qu'on attrape entre -100 m et -200 m. Son TAC est de 452 tonnes. En pleine saison, cette pêche occupe 218 bateaux (longueur : de 6 à 40 m) et près de 5 000 pêcheurs. La plupart des

pêcheurs non déclarés de l'Afrique du Sud (ils seraient en tout environ 5 000) vivent de la pêche illégale de la langouste.

En 1992 ont été créés les Fishermen's Community Trusts (FCT) pour aider au progrès des communautés de pêcheurs sur la côte Ouest. Une partie du TAC de la pêche au large (5 % pour le merlu, 4 % pour l'anchois en 1995) était réservée à ces organismes. Mais la pêche au merlu exige un équipement très technique et très cher qu'ils n'ont pas les moyens d'acquérir. Ils ne peuvent se lancer dans des opérations de capture, de transformation ou de commercialisation dans les limites des quotas dont ils bénéficient. Ceux-ci sont donc vendus à des sociétés de pêche déjà en place.

On peut voir dans le musée du Cap un tableau de H. C. de Millon peint en 1830, intitulé "Les marchands de poissons". On voit des vendeurs qui portent sur l'épaule des perches où sont accrochés les poissons. On observe la même chose en Asie du Sud-Est. Cela prouve sans doute que la pêche alimentait un certain négoce du poisson dans ce pays au XIX^e siècle, avec peut-être la participation des premiers esclaves venus d'Indonésie. Mais c'est seulement au début de ce siècle qu'on assiste au développement d'une pêche industrielle grâce à deux britanniques, Irving et Johnson, fondateurs d'un armement qui va réaliser son intégration verticale et exporter du merlu.

Contrairement à ce qui s'est passé dans le reste de l'Afrique, en Asie et en Amérique latine, il y a eu une pêche industrielle en Afrique du Sud avant même que ne se développent une petite pêche et une pêche artisanale. C'est un cas exceptionnel. Et actuellement les chalutiers industriels et les senneurs représentent presque la totalité de la production. Ils appartiennent pour la plupart à des sociétés dont l'actionariat est très déséquilibré et qui sont contrôlées par les Blancs. Ainsi, en 1996, trois d'entre elles possédaient 72 % du TAC de merlu. Irvin & Johnson Ltd est toujours l'une de ces trois.

Le secteur de la pêche est en fait dominé par huit grands armements qui sont aussi présents dans l'industrie alimentaire (chips, conserves de tomates, olives...). Certains ont aussi des intérêts dans les mines d'or ou de diamants. En général, ces entreprises de pêche sont des filiales de grandes multinationales sud-africaines et restent aux mains d'un petit nombre de familles.

Les Noirs et autres "gens de couleur" travaillaient comme marins à bord des bateaux des Blancs ou comme ouvriers dans leurs usines. S'ils étaient présents dans la pêche côtière, c'était à un stade rudimentaire pour alimenter le marché local. En Afrique du Sud coexistaient donc une petite pêche, d'intérêt très local, et une pêche industrielle tournée vers l'exportation.

Il faut attendre les années soixante-dix pour que, avec l'introduction du système des quotas, la situation change quelque peu. Le régime d'apartheid interdit alors brusquement aux personnes de couleur de pêcher la langouste, comme elles avaient toujours pu le faire jusque-là, et transfère ce droit aux sociétés contrôlées par les Blancs. Dans les communautés côtières, on dut se résoudre à pêcher dans l'illégalité et à écouler la langouste à petit prix clandestinement. Pour les espèces non soumises à quotas, thyrsite par exemple, la pêche restait libre aussi bien pour les gens de couleur que pour les Blancs.

Depuis la fin du régime d'apartheid, des Noirs, des Métis, des Indiens ont pu prendre pied dans le secteur de la pêche qui est toujours régi par le système des quotas. En 1995, 5 % du TAC de merlu et 4 % du TAC d'anchois ont été réservés aux gens de couleur. Ces quotas étaient insuffisants pour réaliser des investissements viables. On les a appelés "quotas en papier", et ils ont été rapidement vendus à des entreprises contrôlées par les Blancs.

Une nouvelle politique des pêches

Le Sea Fishery Act de 1988 était une loi qui avait pour objectif la protection de l'écosystème marin et une exploitation bien réglée des ressources halieutiques vivantes. La nouvelle politique des pêches du nouveau régime vise à assurer une exploitation durable de ces ressources avec un maximum de retombées sociales et économiques pour la population. On discute beaucoup en ce moment de son contenu à la lumière des principes de justice et d'équité.

Les grandes sociétés de pêche et les unions syndicales de gens de couleur solidement établies sont unanimement favorables au statu quo. Les Noirs, les Métis et les Indiens ont des opinions variées sur les orientations souhaitables de la nouvelle loi. On peut les répartir grosso modo en trois groupes :

- La Informal Fishing Community qui est une association de pêcheurs appartenant au secteur artisanal non organisé et qui vivent de la capture illégale de langoustes et d'ormeaux le long de la côte.
- La Food and Allied Workers Union (FAWU) qui est le principal syndicat des travailleurs de l'industrie alimentaire et qui représente également les employés de la transformation, y compris les femmes.
- Un troisième groupe où l'on trouve la Fisheries Development Unit, le Port Elizabeth Fishing Forum et d'autres associations locales et régionales des communautés côtières. Elles sont l'expression d'intérêts divers : salariés, détenteurs de quotas et de licences de pêche...

Sur la question de l'attribution des droits d'accès à la ressource, on peut distinguer depuis la fin de l'apartheid quatre écoles de pensée qui parfois se recoupent.

Il y a d'abord le courant "restructuraliste" avec, en première place, la FAWU qui réclame une restructuration de tous les secteurs de la pêche (production, transformation, commercialisation) pour toutes les espèces marchandes. Cela doit se faire dans la transparence, avec la participation des parties prenantes et une approche globale.

Il importe que cela se fasse sans perte d'emplois et en tenant compte du Programme de reconstruction et de développement de la République d'Afrique du Sud. Et il faut aussi supprimer les injustices du passé, les mesures discriminatoires prises par le régime d'apartheid, notamment l'interdiction d'une activité de pêche informelle.

L'élite noire

Ce groupe ne veut pas que le Quota Board redistribue des quotas à "l'élite noire" car il craint que cela ne fera que compliquer encore plus la restructuration du secteur de la pêche. Si les quotas accordés ne sont pas viables, les bénéficiaires finiront par les vendre aux grandes entreprises. Cette attribution de quotas à des "Non-Blancs" permet sans doute de s'offrir un homme de paille noir. Mais un seul arbre ne crée pas la forêt. La FAWU insiste pour que les efforts de restructuration s'appliquent aussi aux "nouveaux venus", c'est-à-dire aux gens de couleur détenteurs de quotas.

Mandla Gxanyana est secrétaire général de la FAWU, également chargé d'aider la Commission pour le développement d'une politique des pêches (FDPC) qui a été mise en place en 1994 par Dr. Dawie de Villiers, ministre de l'environnement. Il pense que la restructuration devrait s'appliquer et profiter à la fois aux travailleurs du secteur de la transformation et aux marins. Il insiste pour que les problèmes soient traités dans leur ensemble (les communautés de pêcheurs

incluant aussi bien les marins qui capturent que les employés d'usines qui transforment).

Il pense qu'un système sans quotas qui accorderait droits et devoirs aux marins sans affecter la chaîne des travailleurs de la transformation et de la distribution serait une bonne chose. Il ne veut pas que des gens extérieurs au milieu de la pêche obtiennent des quotas. Il pense aussi que les groupements locaux et nationaux devraient être davantage présents dans le secteur de la capture. Et il souhaiterait qu'on délimite un peu les lieux de pêche. Certains seraient pour les bateaux hauturiers, d'autres seraient réservés aux pêcheurs reconnus appartenant aux communautés littorales.

Il faut bien qu'on s'occupe aussi de ceux qui sont marginalisés, et qui sont pourtant de vrais pêcheurs. Il ne faut pas se lancer dans une politique qui n'enrichirait qu'une minorité de Noirs et de Blancs. Selon Mandla Gxanyana, ce n'est malheureusement pas avec les mesures actuelles qu'on s'attaquera aux problèmes de fond d'une véritable réforme de la politique des pêches.

Dans l'école "abolitionniste" on trouve des groupes de gens de couleur, et tout d'abord la Informai Fishing Community qui lutte pour l'abolition du système actuel basé sur l'attribution de quotas. Ils réclament essentiellement un accès sans conditions à la langouste et à l'ormeau dans la zone littorale. Quelle que soit la façon de répartir le TAC, leurs problèmes ne seront pas résolus, pensent-ils, sauf à faire table rase et à mettre un terme au régime d'accès à la ressource en vigueur actuellement. Les demandes de la Informai Fishing Community sont également soutenues par la FAWU.

Dans un document intitulé *Submission to the FDPC on Access Rights*, la Informai Fishing Community préconise essentiellement une politique de laisser-faire dans les pêcheries, sauf pour l'ormeau. Elle croit que le marché est juste et ne souhaite pas que le gouvernement intervienne dans le secteur de la pêche sauf en matière de préservation de la ressource et de contrôle des captures (pour que les quantités débarquées ne dépassent pas le TAC). Elle pense que les estimations retenues actuellement tiennent compte de paramètres politiques. Elle aimerait donc que les stocks soient évalués de façon objective afin que les quotas puissent être déterminés sur des bases solides. Elle pense aussi que pour accéder à la

ressource il suffirait de verser des droits, variables suivant la taille du bateau. Pour l'ormeau, cependant, les conditions devraient être plus strictes (droit d'usage territorial, par exemple).

Le troisième groupe constitue l'école "redistributionniste". Il s'agit d'autres gens de couleur qui réclament un plus large démembrement des quotas actuellement attribués aux entreprises blanches au profit de leurs propres communautés. Ils veulent qu'on leur accorde, pour des espèces rentables comme le merlu, l'anchois, l'ormeau et la langouste, des quotas suffisants qui leur permettent de se doter d'une capacité de pêche bien adaptée. La Fisheries Development Unit du Cap occidental et le Port Elizabeth Fishing Forum dans le Cap oriental sont les principaux représentants de ce groupe.

Dans cette dernière région, et toujours au sein de ce groupe, certains pensent que les gens de couleur qui sont détenteurs d'un quota devraient en laisser une part aux pêcheurs les plus démunis qui appartiennent à leur propre communauté. Ils considèrent que la plupart de ces "nouveaux riches", qui refusent de partager leur part du gâteau avec leurs voisins, ont une démarche aussi égoïste que les sociétés de pêche des Blancs au temps de l'apartheid.

Parmi les gens de couleur qui réclament des droits d'accès aux ressources halieutiques, on trouve donc toute une variété de cas :

- des pêcheurs bénéficiaires de quotas mais qui ne possèdent aucune capacité de pêche ;
- des pêcheurs qui possèdent à la fois un quota et une certaine capacité de pêche ;
- des pêcheurs qui - appartiennent au secteur informel et qui, d'un point de vue administratif, ne sont donc pas classés comme pêcheurs ;
- des pêcheurs en retraite qui ont travaillé comme marins dans des entreprises de pêche ;
- des marins au chômage après avoir été employés par ces mêmes entreprises ;
- des veuves de marins ;

*des femmes employées d'usines ou d'ateliers de transformation.

Il existe en dehors du milieu de la pêche d'autres gens qui voudraient bien prendre pied dans ce secteur en obtenant aussi des quotas. Selon les "redistributionnistes", l'abolition du système des quotas réclamé par les "abolitionnistes" et les "restructuralistes" laisserait place à un régime de libre accès à la ressource, ce qui conduirait tout droit au déclin des stocks pour les espèces ayant une valeur marchande intéressante. La Fisheries Development Unit pense que si l'on veut assurer une exploitation durable de la ressource, il est absolument nécessaire d'en réglementer l'accès par un système de quotas. S'ils veulent garder ce système, ils sont par contre pour la suppression du Quota Board qu'ils considèrent comme une survivance du régime d'apartheid. Ils souhaitent un système à la namibienne où la plus grande partie des quotas aurait, semble-t-il, été attribuée aux gens de couleur.

Dans un document daté du 14 mai 1996 et adressé au nouveau ministre de l'environnement chargé de la pêche, Dr Pallo Jordan, la Informal Fishing Community souligne que l'attribution de droits d'accès à ceux qui sont actuellement en dehors du système profitera, au bout du compte, uniquement aux grosses entreprises. Parce qu'on ne fait rien pour corriger les déséquilibres fondamentaux ! Les moyens de capture et de transformation sont toujours concentrés entre les mains d'une petite minorité. Ce sont les sociétés de pêche des Blancs qui possèdent les moyens techniques. Les autres communautés en sont très largement dépourvues. Si on laisse d'une façon ou d'une autre le champ libre, ce sont encore évidemment les vieux de la vieille qui tireront leur épingle du jeu et non pas les nouveaux venus.

Enfin, il y a aussi les partisans du statu quo, ces grosses sociétés qui voudraient que rien ne change. Elles ont le soutien des marins syndiqués, y compris Noirs et autres gens de couleur, qui craignent que la restructuration ne menace les niveaux de salaires actuels sur les chalutiers et palangriers, par exemple. On est là dans les "syndicats chouchous", ainsi surnommés parce qu'ils restent dans l'ombre du grand capital. La grande différence entre eux et la FAWU c'est qu'ils ne s'intéressent qu'à leurs propres intérêts catégoriels tandis que la

FAWU essaie aussi de "faire monter à bord" les pêcheurs non syndiqués.

Les "redistributionnistes" ont rejeté la Nouvelle politique des pêches maritimes pour l'Afrique du Sud. Ils considèrent qu'il s'agit là d'un statu quo car elle ne prévoit pas de modifier les choses en ce qui concerne la propriété des moyens techniques, économiques et financiers dans le secteur de la pêche. La situation actuelle est toujours très déséquilibrée. Et ce document ne fait aucune allusion à une redistribution des quotas dont bénéficient actuellement les sociétés de pêche des Blancs au profit des gens de couleur.

Les gens de couleur sont donc divisés : d'un côté, ceux qui se trouvent dans le secteur "organisé" (syndiqué) et qui sont partisans du statu quo et, de l'autre côté, tous ceux qui réclament le changement. Parmi ces derniers, les opinions diffèrent encore, souvent selon les perspectives d'évolution de chacun. Les gens de couleur ne présentent donc pas un front commun, ce qui rend encore plus complexe la situation présente.

Chacun voit midi à sa porte

Certaines catégories de pêcheurs, notamment ceux qui ne se plaignent pas des conditions de travail ou des salaires dans le secteur industriel, ne sont pas tout-à-fait convaincus que leurs droits et leur niveau de vie seront protégés si des changements radicaux surviennent dans le système. Le 13 mai 1996, des heurts se sont produits au Cap entre deux factions, les uns scandant "Vous voulez voler

nos emplois !" et les autres "Vous êtes les pions du grand capital !".

Les appréhensions des travailleurs du secteur syndiqué viennent aussi peut-être du fait que parmi les gens de couleur qui réclament des quotas bien peu possèdent leur propre capacité de pêche, et il leur reste à apprendre toutes les ficelles du métier aussi bien pour transformer le poisson que pour en assurer la commercialisation.

A cette confusion s'ajoute un autre facteur : des Noirs venus des bantoustans trouvent un emploi saisonnier dans la pêche à l'encornet au Cap oriental. Ce sont eux les plus mal lotis et leurs préoccupations sont bien éloignées du débat sur la restructuration ou la redistribution des quotas. Ils souhaitent surtout une plus grande diversification des opérations de pêche et du travail tout au long de l'année. Les positions de la Informai Fishing Community et de la FAWU semblent converger sur plusieurs points. Elles sont, semble-t-il, toutes les deux opposées au système des quotas et pensent que ce qui a été redistribué finit en fait par tomber entre de mauvaises mains. Elles semblent également s'accorder sur une délimitation des lieux de pêche entre flottilles côtières et flottilles hauturières. Elles exigent toutes les deux que, parmi les demandeurs de quotas, on ne retienne que ceux qui sont véritablement des pêcheurs.

On peut conclure de tout cela que des opérations de capture et de transformation qui n'exigent pas beaucoup de main-d'oeuvre (pour l'ormeau et la langouste, par exemple) pourraient être réattribuées aux pêcheurs authentiques du secteur informel. Les autres activités de pêche qui exigent une main-d'oeuvre plus importante devraient, pour l'essentiel, rester en l'état.

Autrement dit, il faut comprendre sans doute que le plus grand syndicat de marins et de travailleurs du secteur de la transformation, même s'il souhaite défendre les moyens d'existence des communautés de gens de couleur qui vivent de la pêche, n'est pas très chaud pour aider ces gens à se lancer dans les affaires sauf s'ils sont eux-mêmes des travailleurs de la pêche. Si les unions syndicales bien établies rechignent à apporter leur appui aux "redistributionnistes", c'est peut-être à cause des conditions de travail et de rémunération dont bénéficient actuellement les travailleurs de la pêche en Afrique du Sud.

Elles sont actuellement plutôt bonnes dans les grosses entreprises. Cette main-d'oeuvre craint sans doute que des avantages acquis de haute lutte pourraient bien s'émietter si les choses bougent : on connaît le présent, on ignore l'avenir.

Il est évident qu'on doit tenir compte d'un certain nombre de critères avant d'attribuer une part de la ressource. Pour mener à bien cette redistribution, il faut une législation adaptée. Chez les partisans du statu quo, on peut finalement savoir qui est qui en matière de capital et de main-d'oeuvre. Pour le moment, il est assez difficile de cerner les intérêts divers qui sont en jeu parmi les tenants du changement.

Il est encore trop tôt pour dire qui parmi les gens de couleur profitera le plus du changement au cas où le gouvernement décide de modifier les critères d'attribution des quotas. Des deux côtés de la barrière raciale, les "possédants" semblent vouloir mobiliser les "non-possédants" pour servir leurs propres intérêts. La confiance est loin de régner, et l'on se pose de sérieuses questions sur les motivations des uns et des autres.

Une situation difficile

Dans un tel contexte, la tâche des responsables politiques est plutôt délicate. Il faudrait que les choses puissent se clarifier davantage pour savoir qui parmi les éventuelles parties prenantes pourra assurer une exploitation durable des ressources halieutiques et la survie des communautés littorales.



Ce rapport a été rédigé par Sebastian Mathew, secrétaire exécutif de l'ICSEF, au terme d'un voyage d'étude en Afrique du Sud, du 7 au 17 mars 1997

Certains expriment des réserves

Le MSC (Conseil pour la gestion des ressources marines) essaie de se faire accepter dans les pays du Sud. Mais d'aucuns disent qu'il fait la part trop belle au marché

Le Marine Stewardship Council s'est attaqué à un problème mondial : comment exploiter de façon durable les ressources marines pour le bien des générations présentes et de celles à venir? Afin de parvenir à cet objectif, on est actuellement dans une première phase d'élaboration et de développement des "Principes et critères". Ceux-ci vont servir de cadre de référence pour savoir si telle ou telle production mérite ou pas l'écolabel MSC. De ce point de vue, cette nouvelle structure peut contribuer de manière positive au débat général sur le développement durable. Et il faut s'en réjouir.

Les consultations d'ores et déjà entreprises dans ce sens se font dans un esprit très ouvert et dans la transparence. Les responsables du projet s'efforcent de chercher avis et conseils auprès du plus grand nombre possible de gens qui, d'une façon ou d'une autre, ont leur mot à dire dans le domaine de la pêche. C'est là un autre aspect très positif du projet, et cela stimule grandement le débat.

Cependant, bon nombre de gens s'inquiètent beaucoup de ce que le MSC repose sur une approche néolibérale pilotée par des intérêts "nordiques". Pour citer Carl-Christian Schmidt, qui vient d'être récemment choisi comme directeur du Projet MSC, "l'écolabel est un outil néolibéral et c'est sur cette voie que le MSC entend progresser". Dans une perspective de marché néolibérale, les moyens d'existence des gens, leurs traditions culturelles ne diffèrent guère des biens de consommation durables, les voitures par exemple. On peut donc leur accorder une certaine valeur et en faire commerce. Dans un marché néolibéral, on peut vendre son quota de pêche (et par conséquent les moyens de vivre de la pêche) tout comme on vend sa voiture.

Ce sont probablement les entreprises commerciales, chaînes de supermarchés et autres points de vente, qui vont soutenir le MSC et déterminer si le poisson bénéficiant de son

écolabel sera accepté ou non par le consommateur. Au Royaume-Uni, les supermarchés représentent 60 % des ventes de poisson frais. Le taux atteint 80 % pour le congelé. Ce sont ces magasins, conscients de leur image de marque auprès du public et de leurs parts de marché, qui vont accueillir avec empressement le projet, et non pas les consommateurs proprement dits.

Il semble que les pays du Sud intéressent le MSC surtout comme sources de poissons pouvant être "accréditées". Il est peu probable que des produits arborant le label MSC soient vendus dans ces pays. Ils seront commercialisés uniquement dans les pays du Nord.

Le 8 mai 1997, Schmidt, Julia Novy (récemment choisie pour aider le MSC à élaborer sa stratégie pour le Sud) et plusieurs personnalités importantes de WWF et d'Unilever ont organisé à Londres une réunion de travail sur "les pays moins développés". Il y avait trois questions centrales à l'ordre du jour : qui sont les parties prenantes? quels sont les principales difficultés rencontrées par la mise en oeuvre du MSC dans les pays en développement? quelle stratégie et quel plan d'action doit-on adopter dans ces pays? Il y avait douze participants. Six appartenaient à WWF, Unilever et au MSC. Quelqu'un venait de Papouasie-Nouvelle-Guinée, et les autres représentaient diverses Ong ou sociétés de conseil du Royaume-Uni qui s'intéressent aux pays du Sud. Laura Cooper, qui travaille pour la "Campagne pour les espèces menacées" de WWF a expliqué que, concernant le Sud, on attendra la mise en route du programme central avant d'appliquer le projet MSC aux pays en développement.

Beaucoup de questions

"Nous savons que nous ne savons pas comment procéder (dans le Sud). Nous savons qu'il nous faut poser beaucoup de questions" a-t-elle déclaré, ajoutant que cette réunion et les consultations qui allaient suivre avaient pour

tandis qu'on repoussera dans l'ombre les aspects sociaux.

Le MSC se préoccupe de solidarité entre les générations du point de vue de la ressource, pas des questions de répartition de la ressource. Il reste qu'il sera plus facile de certifier les pêcheries qui, pour l'attribution des droits d'accès, ont recours à la privatisation (système de gestion par quotas individuels transférables, par exemple). Il sera aussi plus facile d'accorder une certification à partir d'éléments scientifiques plutôt que sur la base des savoirs traditionnels communautaires.

Dans les pêcheries des pays en développement, on rencontre très souvent des systèmes de répartition de la ressource fonctionnant dans le respect des traditions de la communauté et selon des critères sociaux. Mais il est rare qu'on leur accorde toute l'importance qu'ils méritent. Faisant appel à des paramètres scientifiques et techniques, le MSC va-t-il leur porter préjudice?

Il est aussi un autre aspect qui pose problème à beaucoup de gens. Car dans cette opération, les pays du Nord exportent leurs préoccupations dans les pays du Sud. Le MSC serait une forme de néocolonialisme. Ils sont nombreux dans le Sud à ne pas souscrire à ce programme néolibéral d'essence occidentale qui sous-tend le MSC. Ils s'opposent par conséquent à son application. Ils sont également nombreux à penser que les pays du Nord feraient mieux de remettre en question leurs modes de consommation et de trouver un nouvel équilibre au lieu de s'abandonner au consumérisme.

Il reste beaucoup à faire

Il est évident qu'il reste beaucoup à faire avant que le MSC ne soit tout-à-fait sur les rails. Selon Schmidt, il constituera un organisme complètement indépendant et opérationnel à la fin de 1998. Avec un délai si court et ses partis pris intrinsèques, quel crédit faut-il accorder à ce projet? Peut-il être vraiment un outil au service du développement durable? N'est-il qu'un gadget de plus au service d'une opération commerciale à court terme?

Communiqué par Brian O'Riordan,
Intermediate Technology, Rugby,
Royaume-Uni

but de les "mettre en contact avec les gens qui doivent être leurs interlocuteurs".

Schmidt a précisé que le MSC portera sur "une tranche limitée du secteur de la pêche". Ce projet pourra peut-être guérir certains maux, pas tous. "Nous ne vivons pas dans un monde idéal et nous n'avons pas de solutions idéales à proposer" a-t-il affirmé. Le MSC exigera des participants qu'ils s'impliquent financièrement dans le système de certification en payant pour l'agrément et pour le suivi ultérieur. Les petites flottilles de gros bateaux capables de fournir de grandes quantités auront un avantage sur les grandes flottilles de petits bateaux dont l'offre peut fluctuer.

On verrait s'établir une discrimination envers les petites pêcheries communautaires et éparpillées, fréquentes dans le Sud, parce qu'elles n'auront pas les moyens d'entrer financièrement dans le système de certification. D'autre part, les agents du MSC trouveront peut-être que cela revient trop cher d'accorder l'agrément à une multitude de petites pêcheries. Il se peut donc que le MSC favorise des opérateurs plus centralisés, contrôlés par des sociétés.

A mesure qu'on avance dans l'élaboration des principes et critères, il importe de mieux délimiter le terrain et de préciser ce que le projet inclut et ce qu'il exclut. On s'apercevra peut-être alors que les critères déterminants de l'agrément auront trait essentiellement à l'environnement et aux facteurs techniques

Ne soyons pas trop durs pour le MSC

Une ancienne femme-pêcheur pense que les communautés de pêcheurs et les consommateurs ont beaucoup à gagner du projet MSC qui vient de démarrer

J'ai, dans le passé, exercé le métier de marin. Et je ne suis pas d'accord avec l'analyse de Barbara Neis (voir son article "Les amarres sont lâchées" dans le SAMUDRA de novembre 1996) à propos des retombées possibles du Marine Stewardship Council. Bien qu'elle fasse allusion à bon nombre de points positifs, elle finit par conclure que ce projet, conçu pour jouer sur certaines forces du marché au profit d'une exploitation durable des pêcheries, va "déposséder" les femmes et "pourrait bien signifier un arrêt de mort (sic) pour les pêcheries concernées, et la ruine des populations qui en vivent".

Barbara Neis base son pronostic sur une fausse prémisse lorsqu'elle pense que les pêcheries sont statiques et que tous les programmes qui les concernent doivent s'attaquer à tous les problèmes de l'heure. Partout dans le monde les pêcheries évoluent. Au cours des quarante dernières années, les captures totales ont augmenté de 500 %. Des communautés de pêcheurs, sur la côte Atlantique du Canada et des Etats-Unis par exemple, sont actuellement menacées ou ont même été déjà ruinées par l'effondrement des stocks qui les faisaient vivre. Le coût social de leur mauvaise gestion est très lourd. La surpêche ruine les communautés littorales et détruit la vie des hommes, des femmes, des enfants.

Les pêcheries sont une réalité complexe, aux aspects multiples. Elle sont régies par des facteurs biologiques, environnementaux, sociaux et économiques variables. Le MSC tient compte de ces divers facteurs pour élaborer un ensemble de critères permettant d'évaluer le niveau de durabilité des pêcheries. Le projet MSC a pour mission de favoriser une exploitation durable des ressources halieutiques en encourageant des pratiques de pêche responsables, respectueuses de l'environnement et profitables à la fois sur le plan économique et sur le plan social. Le MSC ne constitue cependant pas un remède universel à la crise mondiale de la pêche. Il est

conçu pour donner aux consommateurs les moyens d'intervenir plus directement en faveur d'une pêche durable en agissant sur les forces du marché afin que les hommes, les femmes et les enfants de demain ne manquent pas de poisson. Le projet MSC n'est pas destiné à se substituer aux institutions démocratiques, qui devront être utilisées au mieux pour assurer un développement durable et la justice sociale.

J'ai vécu de la pêche et je connais donc fort bien les faiblesses des systèmes de gestion actuels. J'applaudis à la mise en oeuvre de ce programme qui encouragera l'usage de pratiques de pêche durables pour la préservation de la ressource et le bien-être de ceux qui en vivent.

Le point de vue des consommateurs

En tant que consommateur, je soutiens aussi ce projet qui permettra aux gens d'agir de plus près sur la gestion des pêcheries en faisant leurs courses. Je demande à tous ceux qui appartiennent au milieu de la pêche, hommes et femmes, et qui ont tant à perdre des erreurs de gestion de la ressource et de sa surexploitation et tant à gagner d'une exploitation saine et durable, qu'ils apportent leur soutien au Marine Stewardship Council. 3

Laura Cooper a exercé le métier de marin-pêcheur en Alaska (Etats-Unis). Elle est maintenant chargée du Programme international de WWF pour la Campagne mers en danger. Elle contribue ici au débat ouvert dans la revue SAMUDRA sur le Projet MSC

Les QIT sont-ils un remède universel?

Plutôt que d'attribuer des quotas, ne serait-il pas plus judicieux, compte tenu des paramètres culturels et écologiques, de vérifier qui pêche quoi, où, quand et comment?

"Il faut accroître et préserver les ressources naturelles au profit du plus grand nombre et non pas seulement de quelques-uns".

—Gifford Pinchot
The Fight for Conservation

Il faudrait graver dans la pierre cette phrase écrite par Gifford Pinchot en 1910 et la placer à l'entrée de la DG XIV (la direction générale des pêches et de l'aquaculture de la Commission européenne) à Bruxelles et du Parlement européen à Strasbourg.

Elle concernait le Service des forêts des Etats-Unis au début de ce siècle, mais elle peut tout aussi bien s'appliquer aujourd'hui aux pêches maritimes sur l'ensemble de la planète.

En 2002, l'UE procédera à un réexamen de sa Politique commune des pêches. On discute actuellement du contenu et des implications juridiques de cette démarche. Certains pensent qu'on peut en reconsidérer tous les aspects tandis que d'autres sont d'avis que des décisions irrévocables ont été rattachées au Traité de Corfou, notamment l'instauration de licences de pêche communautaires après 2002. On peut espérer tout au plus une décision sur le cantonnement des Shetlands et la zone réservée des 12 milles.

Il n'est pas du tout sûr que l'UE souhaite un changement radical de ses moyens de gestion. Il semble plutôt qu'elle ait seulement l'intention d'affiner les systèmes actuels d'attribution des quotas en y introduisant un mécanisme de marché. Avant qu'on poursuive plus avant avec ce type de stratégie, on voudrait lancer ici un appel pour qu'on y réfléchisse à deux fois. Perdant leur sens critique sous l'effet d'une multitude de clichés véhiculés par les médias, les Européens semblent sur le point d'être balayés par une vague de fond : pour sauver les stocks, il faut à tout prix avoir recours aux quotas individuels transférables (QIT).

Garret Hardin, un biologiste spécialiste de la génétique, est l'auteur d'un document sur le contrôle des naissances auquel il avait donné pour titre *The Tragedy of the Commons* (La tragédie du patrimoine commun). Les intellectuels ne remarquèrent pas qu'il y avait là des idées intéressantes pour la gestion des pêcheries. Pour Hardin, en effet, les solutions purement techniques ne suffisent pas à résoudre les problèmes humains. Et il démontre bien comment les gens devraient savoir mettre des limites à ce qu'ils pensent être leurs libertés afin que le plus grand nombre puisse être plus libre.

Les médias se laissèrent prendre au titre accrocheur de Hardin. Son analyse avait pourtant été clairement et largement développée quatorze ans plus tôt par Scott Gordon dans son *Economic Theory of a Common Property Resource : the Fishery* (Théorie économique d'une ressource communautaire : les pêcheries). L'usage répétitif de l'expression en question dans les médias a peut-être endormi la perspicacité des intellectuels, incapables d'évaluer à sa juste valeur le travail de Hardin. Mais ce titre tellement utilisé a peut-être aussi permis aux gestionnaires et aux responsables politiques de comprendre un peu le problème et de chercher une solution en communiquant plus facilement avec les spécialistes.

Lorsque la problématique et des solutions purent être cernées en termes clairs, il fut plus facile de trouver des fonds pour la recherche afin d'essayer de comprendre le monde compliqué des pêcheries.

Remise en question

Plus récemment, de plus en plus de gens remettent en cause l'interprétation de Hardin en matière de biens communautaires, pour ce qui est des pêcheries. Hardin pensait que les ressources communautaires sont par nature libres d'accès, ce qui mène inévitablement à la

tragédie. A vrai dire, certains pensent qu'il n'existe pratiquement nulle part dans le monde des pêcheries dont l'accès soit véritablement libre. Dans la plupart des sociétés, il y a des règles particulières, souvent tacites, qui dictent très clairement qui peut pêcher quoi, où, quand et comment.

Citons un passage de *A sea of Small Boats* de J. Cordell : "Il n'existe pas beaucoup d'endroits où un étranger peut apparaître dans le bourg, se mettre à pêcher, à tirer ses filets, à poser ses casiers, et tout le reste. Celui qui n'est pas convaincu de ce que je dis n'a qu'à essayer".

Mais la centralisation des systèmes de gestion, s'ajoutant aux progrès des techniques, a dans certains cas déstabilisé ces modes de contrôle non écrits et a, de ce fait, facilité l'accès à la ressource. Sans réfléchir, on s'est laissé aller au fil de la *Tragedy of the Commons* et on a tout simplement ignoré les régimes de gestion et de contrôle communautaires. On ne les a pas compris, on ne les a pas acceptés. Ils ont été remplacés par des systèmes centralisés qui ne voyaient pas très bien quoi (la pêche) ou qui (les pêcheurs) ils essayaient de contrôler. A cause de cette mauvaise connaissance du milieu, la réglementation imposée d'en haut n'avait guère de légitimité aux yeux des communautés de pêcheurs. Il fallait donc avoir recours à des moyens coercitifs dont l'efficacité se révélait douteuse.

Lorsque le vulgaire cliché est accepté sans aucun esprit critique, il faut redoubler de vigilance. Il y a péril en la demeure car, telle une autre "tragédie du patrimoine commun" une vague de fond est en train de gonfler sur tous les rivages du monde : les quotas individuels transférables (QIT) vont sauver les stocks. Ils vont

- développer une industrie de la pêche plus efficace en termes économiques ;
- rationaliser la production sans intervention des finances publiques ;
- créer les bonnes conditions pour une pêche commerciale durable ;
- faciliter la gestion de ce secteur d'activité ;
- diminuer les coûts des moyens de contrôle.

Actuellement, bien peu de spécialistes font entendre leur voix en public afin de s'opposer aux QIT. Pour la majorité, le problème a été bien analysé et les solutions semblent infaillibles. C'est sans doute ainsi que les choses apparaissent si on les regarde assis dans son bureau, avec devant soi tout le temps que procure une carrière. Sur le terrain, dans les communautés de pêcheurs, il faut aller en mer tous les jours si l'on veut vendre au marché.

Certains responsables pensent que les QIT sont un outil capable de mettre en route le changement : il serait plus facile de gérer les pêcheries, et au moindre coût pour les finances publiques. Les propriétaires de bateaux seront moins nombreux et les flottilles plus concentrées dans les principaux ports, ce qui rendrait la tâche des administrateurs plus aisée. Mais ce sont là des solutions simplistes qui ne se préoccupent guère de l'état final d'un secteur façonné par de tels moyens, ni de l'impact sur la ressource et sur les gens.

Les biologistes qui participent depuis longtemps à la gestion des pêcheries ont du mal à reconnaître que leurs connaissances scientifiques sont encore trop imprécises pour qu'une approche purement numérique, comme le sont les quotas, puisse être couronnée de succès. Les QIT reposent sur une prémisse dangereuse : les TAC (total admissible de capture) sont des instruments qui ont fait leurs preuves et les QIT constitueraient un réglage encore plus fin d'un mécanisme fondamentalement sûr.

Il se pourrait bien, après tout, que l'objectif de ces moyens de gestion chiffrés ne soit pas de préserver la ressource, comme on le prétend, mais plutôt de favoriser les entreprises multinationales qui ont besoin de travailler avec des paramètres stables pour mettre sur le marché international, de plus en plus lucratif, des produits de la mer de qualité. Les quotas et les QIT constituent un environnement sûr, prévisible. Les sociétés peuvent ainsi planifier leurs achats et leurs ventes et programmer le développement des produits.

Techniques traditionnelles

Depuis environ vingt-cinq ans, on s'intéresse de plus en plus aux techniques de gestion traditionnelles, et on a beaucoup écrit sur les droits d'usage territoriaux et les modes de jouissance coutumiers en milieu marin. Plus récemment, face aux insuffisances des régimes actuels, dont on prenait enfin conscience, on s'est intéressé aux régimes de gestion et de

cogestion communautaires. On essaie donc de mieux comprendre la nature des pêcheries et la façon dont on a, dans le passé, géré la ressource et l'accès à la ressource.

Certains disent : pourquoi dépenser autant d'énergie pour fixer en chiffres précis les niveaux des captures alors qu'on ne saura jamais avec certitude ce que recèlent les mers et les océans? On ne sait pas au juste ce qu'il y a là-dessous. On ne sait pas non plus si, en plus de la pêche, d'autres phénomènes sont également responsables des prélèvements sur les stocks. Si on doit rester là dans le flou, pourquoi vouloir plaquer un système apparemment précis sur un environnement imprécis, complexe et peut-être chaotique?

Ces interrogations font penser qu'il y a peut-être quelques leçons à apprendre des pêcheries d'autrefois. Les communautés recherchaient alors surtout un équilibre global de l'environnement marin plutôt que de vouloir quantifier les prélèvements. Il serait peut-être plus judicieux, compte tenu des paramètres culturels et écologiques, de vérifier qui pêche quoi, où, quand et comment.

Un récent rapport préliminaire sur la Politique commune des pêches après 2002, commandité par la Commission Pêche du Parlement européen, préconise l'attribution des TAC globaux des pays membres à des individus et l'adoption de mesures visant à "garantir un bon fonctionnement du marché en matière de droits de pêche". Le but d'une telle proposition

(Motion pour une Résolution) est apparemment de se défaire du système des quotas nationaux qui s'opposeraient, dit-on, à l'établissement d'un marché unique dans le secteur de la pêche. On attribuerait donc des quotas individuels puis on faciliterait les transferts entre intéressés. La restructuration de la flotte serait donc confiée aux diktats du marché. Une telle perspective prouve au moins combien nous sommes submergés par cette croyance aux TAC et aux QIT.

En 1996, E. Eithorsson a publié une étude sur l'impact des QIT en Islande (Coastal Communities and ITQ Management : the Case of Icelandic Fisheries). Ce document devrait nous mettre en garde contre une telle méthode de gestion. En particulier, l'introduction d'un marché des quotas à l'intérieur du système doit faire impérativement l'objet d'un débat plus poussé et plus ouvert avant que le Parlement européen n'approuve la Motion pour une Résolution.

Que nous révèle l'exemple islandais? Entre 1984, année où l'on a introduit les QIT, et la fin de 1993, la flotte a en fait augmenté son tjb (tonnage de jauge brute) de 9 % et ses kilowatts de 17 %. Le tonnage global des chalutiers de plus de 500 tjb a doublé, celui des petits côtiers s'est accru de 57 %.

La part du lion

Les grosses sociétés, qui détenaient 25,5 % des QIT en 1991, ont vu leur part passer à 47,2 % en 1994. En même temps, on a assisté à une concentration géographique très sensible du

secteur et à une marginalisation des petites communautés de pêcheurs.

Citons encore cette étude : “Tandis qu’ils voient se rétrécir le contrôle local sur les unités de production et que décline le secteur de la transformation à terre, les membres de ces communautés vont bientôt perdre leurs droits d’accès à la ressource. Le nombre des côtiers appartenant à des pêcheurs artisans propriétaires d’un quota s’amenuise. A cause de l’insuffisance des quotas, beaucoup de ces bateaux doivent louer des droits d’accès auprès des grosses sociétés”.

Autrement dit, celui qui était propriétaire devient fermier. Le pêcheur qui hier vendait son gros bateau à une société en expansion doit aujourd’hui louer un quota auprès de cette même société pour pouvoir exploiter son petit côtier. L’auteur de cette étude prévoit que, les choses continuant ainsi, la majorité des QIT du pays va passer entre les mains des multinationales. Il se demande quels profits l’Islande pourrait bien tirer d’une telle évolution. Dans ‘Reply : Chaos and Parametric Management’, J. A. Wilson, James Acheson et Peter Kleban posaient récemment les questions suivantes :

- Les règles qui limitent l’accès à la ressource doivent-elles viser à maintenir un équilibre entre biomasse fertile et capture ou le but est-il de maintenir les structures en place?

- Les programmes scientifiques doivent-ils chercher prioritairement à donner des estimations de populations, comme c’est le cas actuellement, ou plutôt à analyser la structure et l’état des écosystèmes et à assurer le suivi?
- La gestion des pêcheries doit-elle continuer à se faire sur un mode centralisé qui agit du haut vers le bas ou faut-il au contraire décentraliser et démocratiser tout le processus?

Le positif et le négatif

Il faut d’urgence développer le débat dans les pêcheries de l’Union européenne et d’ailleurs. Il faut qu’on examine le pour et le contre des modes de gestion actuels basés sur la fixation de chiffres précis. A qui cela profite-t-il? Qui sont les perdants? Avant que l’on procède encore à des réglages plus précis, il est essentiel qu’un tel débat s’instaure. Après il sera trop tard. Le mieux serait peut-être de nous laisser guider par ce qu’écrivait Pinchot en 1910. 3

Joan McGinley est à la fois chercheuse et militante dans le secteur de la pêche, Elle habite en Irlande

L'éléphant de mer fait parler de lui

Lorsque les efforts pour la conservation de la nature deviennent irrationnels, les résultats peuvent être désastreux, ainsi que le montre l'exemple de l'éléphant de mer au Pérou.

Selon la FAO, il existe 116 espèces de mammifères marins dans le monde. On en recense 60 dans le Sud-Est du Pacifique (Equateur, Chili, Pérou). Et l'on sait bien ici que les pinnipedia disputent aux poissons la ressource. Au Pérou, dans ce groupe on trouve l'otarie d'Amérique du Sud (*Arctocephalus australis*) et l'éléphant de mer (*Otaria byronia*). Ce dernier, dont la population est très élevée, pose d'énormes problèmes à la pêche artisanale.

Depuis la création du ministère des pêches en 1970, les autorités se sont penchées sur la question. Cependant, au cours des vingt-sept années qui se sont écoulées depuis, seulement trois commissions multisectorielles ad-hoc ont été constituées pour trouver des solutions aux problèmes que connaissent les pêcheurs avec les éléphants de mer.

Depuis 1991, les pêcheurs artisans du Pérou sont représentés par la Fédération pour l'intégration et l'unification des pêcheurs artisans du Pérou (FIUPAP). Cette organisation participe de façon très active à la défense et au développement de ce secteur. Elle a un représentant au sein de la Commission officielle de sept membres (présidée par le directeur national des pêches artisanales) qui a été constituée afin de "déterminer les voies et moyens pour réduire les interférences de l'otarie dans les pêcheries artisanales".

D'après les statistiques de la FIUPAP et de l'IMARPE (Institut de la mer du Pérou), il y avait en 1995-1996 6 258 bateaux artisans parmi lesquels 2 500 ayant une capacité moyenne de 2,5 tjb. Ils utilisent des filets dérivants pour pêcher les athérinidés, la bonite du Pacifique oriental, la courbine, le grondeur, le palm ruff. Le secteur artisanal péruvien inclut les bateaux de 30 tjb maximum. Les pêcheurs artisans sont, pêche maritime et pêche continentale réunies, au nombre de 45 000, dont 40 % pêchent sans bateau.

Si l'on compare les unités de pêche artisanale et les populations d'éléphants de mer, on voit qu'il est tout-à-fait justifié de procéder à des abattages rationnels pour contrôler l'expansion de ces mammifères, comme d'aucuns le réclament.

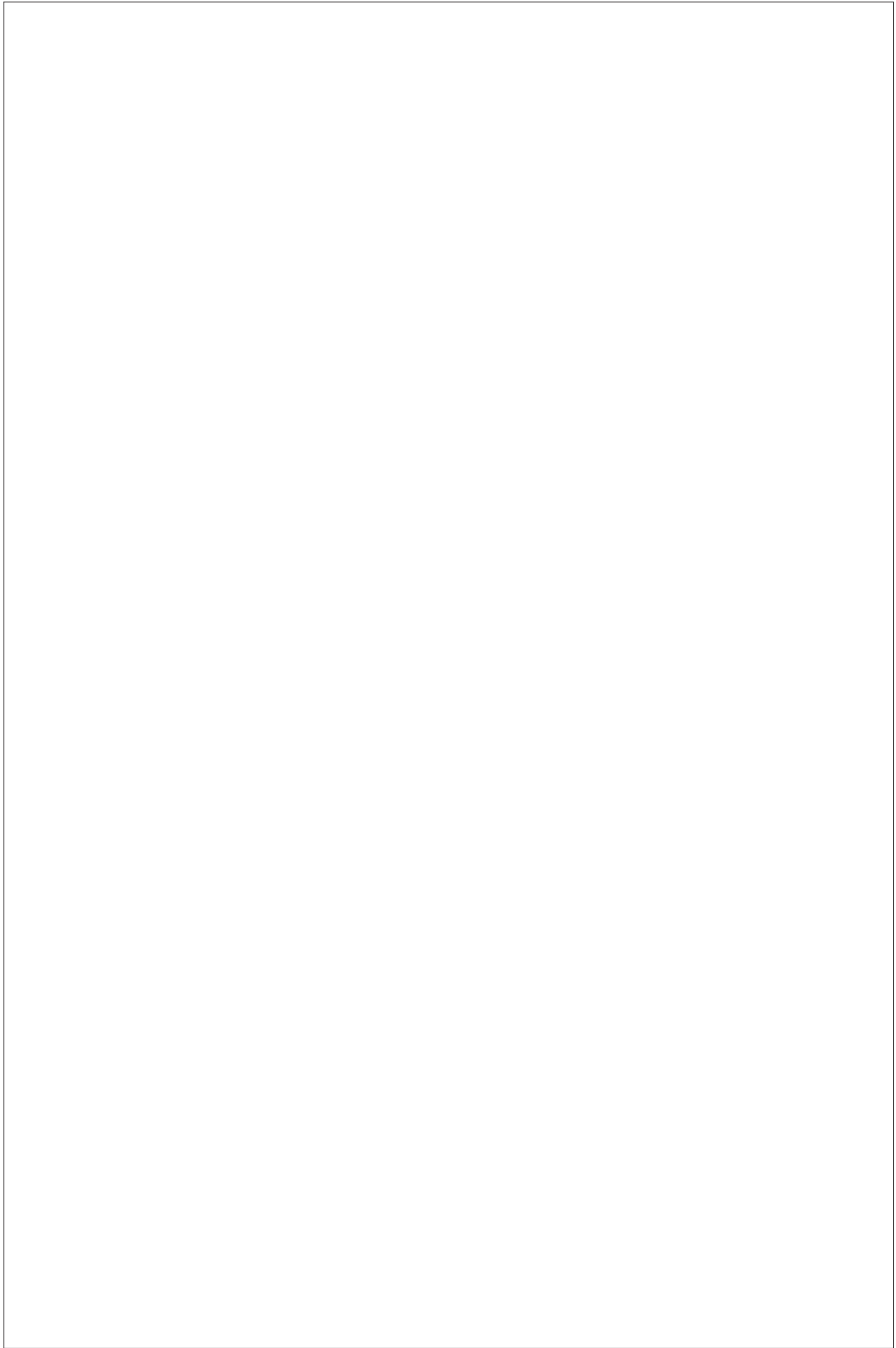
année	bateaux artisans	éléphants de mer
1971	4,700	30,054
1981	5,171	49,185
1990	5,960	103,562
1997	6,258	195.000

L'IMARPE a préconisé l'abattage de 2 800 individus en 1984 et 4 500 en 1992 sur la base des principes contenus dans le Plan d'action global pour les mammifères marins développé entre 1978 et 1983. Au cours d'une réunion d'experts au Costa-Rica en 1995, la délégation péruvienne, composée de représentants de l'IMARPE, a demandé la mise en place d'une réglementation d'où sortirait un programme d'action visant à contrôler les populations d'éléphants de mer et à limiter leurs interférences dans les pêcheries par des moyens qui n'affectent pas négativement ces populations.

Les groupes écologistes

Ces recommandations n'ont cependant pas été appliquées au Pérou, essentiellement à cause des pressions exercées par des groupes écologistes du pays, opposés à toute action de contrôle. Pire, ces groupes ne proposent pas de solutions de rechange pour résoudre le problème.

On accordera qu'aujourd'hui sur la scène internationale le lien entre commerce et environnement est un sujet important et controversé. Il semble, cependant, que derrière des mesures unilatérales prises au nom de la protection de l'environnement se cachent des forces qui lèsent les intérêts commerciaux du Pérou. Cela aura des incidences sur l'accès des



produits de la pêche artisanale aux marchés des pays développés.

On se préoccupe de l'éléphant de mer qui ne figure pas dans les accords internationaux sur la préservation des espèces menacées. Mais on ne prend pas en compte, d'une part, la chute des revenus des pêcheurs et des communautés locales liée à l'expansion de cette espèce ni, d'autre part, tout ce que peut apporter le secteur de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire en général.

Selon une étude préliminaire de la FIUPAP, les préjudices causés chaque année par l'éléphant de mer à la flotte artisanale sont estimés à 64 millions de dollars. La FIUPAP est actuellement en train d'évaluer les conséquences économiques pour les autres techniques et moyens de pêche afin d'avoir une vision globale des choses sur cette question.

La pêche artisanale péruvienne reçoit sans doute une aide du FONDEPES (Fonds national pour le développement de la pêche). Mais les programmes de crédit ne font qu'une très petite place pour les investissements en matière d'équipement, de bateaux ou de diversification des activités de pêche. En 1995, ces investissements s'élevaient seulement à 3 millions de dollars et à 6 millions en 1996.

La pêche est, après le secteur minier, la deuxième activité économique du pays. L'impact négatif des éléphants de mer sur le revenu des pêcheurs péruviens est donc considérable.

Ce sont surtout les pêcheurs artisans qui ont intérêt à maintenir l'équilibre écologique du milieu marin. La survie de leurs communautés dépend en effet du bon état des ressources halieutiques. Les mammifères marins ont évidemment le droit de vivre dans l'océan, mais il faut aussi maintenir un certain équilibre.

Pour l'heure, cet équilibre n'est pas en vue au Pérou. Il semble qu'on se dirige vers une lutte pour la survie, et c'est l'environnement qui souffrira le plus. Dans ce cas de figure, il ne faudra pas charger de reproches les pêcheurs artisans mais bien ces mercenaires qui se sont mis au service des activistes de la conservation de la faune. Ceux-ci n'ont pas encore compris les rapports qui existent entre conservation et développement.



Cet article a été écrit par Manuel Milla qui est marin-pêcheur et membre de la FIUPAP (Federation de Integration y Unification de los Pescadores Artesanales del Peru)

Les pêcheurs de l'archipel des Féroé

De sacrés marins mais une mauvaise gestion

Les activités de la Foroya Fiskimannafelag, qui est l'association des pêcheurs des Féroé, reflètent bien les problèmes du secteur

C'est en 1872 que les bateaux des Iles Féroé sont allés pêcher pour la première fois dans l'est de l'Islande. Et c'était le tout début des pêches maritimes dans l'archipel. Dans les années trente, elles avaient pris une telle expansion que la plupart des hommes étaient marins dans les eaux islandaises pendant toute la saison de pêche qui dure du printemps à l'automne. Les bateaux étaient alors très rustiques. Pendant longtemps, ils n'étaient sans doute pas mieux équipés que l'arche de Noé.

L'absence de matériel de sécurité était presque totale. Ils chaviraient souvent et tous les hommes étaient alors perdus. L'équipage venait toujours du même village que le patron de sorte qu'à bord on travaillait souvent en famille. Et quand un homme disparaissait en mer, c'est tout le village qui était touché par cette tragédie.

En 1925, les pêcheurs des Féroé ont aussi commencé à travailler près du Groenland. Pendant de nombreuses années, le poisson débarqué dans l'archipel provenait essentiellement de lieux de pêche situés à proximité de l'Islande et du Groenland. En même temps, les Féroé commençaient aussi à travailler dans les eaux canadiennes, dans la Mer de Barents et dans les eaux norvégiennes et soviétiques.

Puis la Mer du Nord est devenue pour eux plus importante. Au début, ils pêchaient la morue avec des lignes à main jusqu'à -300 m. Les marins étaient payés suivant le nombre de poissons qu'ils prenaient. Jusqu'en 1970, la plus grande partie des captures provenait de zones de pêche lointaines. Dans les pêcheries proches de l'archipel, il n'y avait que des petits bateaux qui avaient une activité saisonnière et qui utilisaient la ligne à main ou la palangre.

Ceux-ci approvisionnaient les petits ateliers de filetage qui existaient alors. Les plus grosses unités opéraient au large de l'Islande, du

Groenland et du Canada. En hiver, ils travaillaient dans les eaux de l'archipel et débarquaient leur poisson sous glace dans les ports du Royaume-Uni. En même temps, une importante flotte de chalutiers étrangers, surtout britanniques, pêchait dans les eaux féroéennes. Elle connut son âge d'or dans les années cinquante.

Au début des années soixante, les pêches lointaines des Féroé durent faire face à des mesures limitatives. Avec l'introduction des quotas, les armateurs de l'archipel s'intéressèrent de plus en plus aux zones de pêche locales. N'avaient-ils pas devant eux l'exemple des marins-pêcheurs d'Aberdeen qui venaient travailler aux abords des Féroé et faisaient tout le voyage retour pour débarquer les prises dans leur port d'attache.

Pour commencer, les Féroé commandèrent deux chalutiers semblables à ceux qu'utilisaient les pêcheurs d'Aberdeen, avec des résultats plutôt mitigés. Eux qui savaient si bien pêcher dans les eaux étrangères semblaient manquer d'expérience chez eux.

Lorsque l'usage du chalut se répandit, il fallut louer les services d'anciens patrons de pêche écossais pour former leurs homologues féroéens. Bientôt les marins-pêcheurs de l'archipel furent aussi habiles que les Ecossais. L'accroissement de la capacité de pêche doit être attribuée au développement de cette flotte. On peut évidemment se poser la question suivante : est-ce que les chalutiers ont, à long terme, des conséquences néfastes sur les stocks par rapport à des techniques plus passives comme la palangre ou la ligne à main?

Zones économiques exclusives

Le 1 janvier 1977, ce fut l'introduction des zones économiques exclusives (ZEE) de 200 milles dans l'Atlantique Nord. Les armements durent s'adapter. On réduisit le nombre des hommes d'équipage. Et au lieu d'être transformé à bord, ce qui exigeait une large

main-d'œuvre embarquée, le poisson fut confié à des ateliers de filetage à terre. L'équipage typique, qui était de vingt-cinq hommes auparavant, n'en comptait plus que neuf.

Ceux qui n'avaient plus d'embarquement commencèrent à travailler dans les ateliers de transformation. Ils pouvaient maintenant rentrer chez eux tous les soirs alors qu'ils avaient dû s'éloigner souvent de leur famille des mois durant. En un rien de temps, une vingtaine d'entreprises de filetage poussèrent comme des champignons dans tout l'archipel, et l'on compta jusqu'à quatre-vingt chalutiers.

Les Féroé sont juste un petit point sur la carte et leurs eaux territoriales sont à la même échelle. En comparaison, l'Islande et la Norvège septentrionale sont des continents baignés pas de vastes océans. La crise que connut l'archipel au début des années quatre-vingt-dix s'explique en partie par la médiocrité de ses ressources naturelles.

La ressource est évidemment plus rare aux Féroé qu'en Norvège ou en Islande. En ce qui concerne les espèces de fond, par exemple, il y a beaucoup de morue en Islande et en Norvège.

La situation est très différente aux Féroé. Normalement on y pêche beaucoup de lieu noir. La morue ne vient qu'en seconde place. Au voisinage de l'archipel, la morue et l'églefin ne représentent que le tiers des captures d'espèces de fond. La morue et l'églefin ont une

bonne valeur marchande et les cours sont stables sur la marché mondial. Les cours du lieu noir sont bien moins intéressants et subissent la concurrence d'espèces bon marché en provenance de divers coins du globe, lieu/colin de l'Alaska et lieu noir de l'Atlantique Sud, par exemple.

Le cas de la morue montre bien combien il est difficile à une communauté de vivre uniquement de la pêche. D'après les statistiques, on pêchait chaque année environ 30 000 tonnes aux abords des Féroé jusque dans les années quatre-vingt. A partir de 1990, on enregistra une baisse progressive des captures. Celles-ci n'étaient plus que de 6 000 tonnes en 1993. L'églefin subit également le même sort. Un tel déclin entraîna des conséquences catastrophiques pour tout l'archipel. La baisse des revenus des marins-pêcheurs, des armateurs, des usines et de leurs employés affecta rapidement l'ensemble de la population.

Les plus frappés furent les petits ligneurs opérant dans les pêcheries littorales traditionnelles. Pour les marins de ce secteur c'était à coup sûr une catastrophe.

Une situation grave

La situation était si grave que le Conseil international pour l'exploitation des mers (CIEM/ICES) recommanda la fermeture complète de la pêche à la morue dans les eaux de l'archipel. A vrai dire, cette mesure s'imposa naturellement puisqu'il n'y avait plus de morue à pêcher.

L'explication officielle fut la suivante : depuis le début, on avait tellement surexploité les stocks que l'espèce n'était sans doute plus capable de se reproduire.

La crise aura démontré en tout cas combien il est difficile d'estimer l'importance des stocks. En 1994, on enregistra une augmentation considérable des captures. Cela allait à l'encontre des recommandations des biologistes, partisans d'une lente progression. Les stocks, disaient-ils, ne se rétabliraient que lentement. En 1993 encore, ils refusaient aux pêcheurs l'espoir d'un retour aux niveaux d'avant la crise.

Malheureusement pour ces biologistes, les captures continuaient à augmenter. Et cela créait des problèmes pour les pêcheurs qui consommaient en effet leur petit quota de morue en prises accessoires bien avant d'avoir complètement utilisé leur quota pour les autres espèces. Les bateaux restaient donc à l'arrêt car il était pratiquement impossible de pêcher sans capturer de la morue en prises secondaires.

Les marins constatèrent également que ce "surplus" de morue, par rapport à ce qu'on "croyait" être là, n'était pas localisé dans des zones limitées. Il y avait partout de la morue dans les eaux féringiennes, ce que confirmaient les tests réalisés par le Centre de recherches maritimes des Féroé. L'accroissement de la population de morue devint si important que les autorités et les biologistes de l'archipel

proposèrent qu'on fit appel à un biologiste canadien pour se prononcer en toute indépendance. Celui-ci conclut que, par rapport aux estimations des biologistes locaux, les quantités présentes étaient considérablement plus élevées. Au printemps de 1995, le quota fut fixé à 10 000 tonnes, comme le préconisait le CIEM. Il fut ensuite question de le situer entre 15 000 et 17 000 tonnes. Mais, à la suite d'interventions politiques, il a finalement été fixé à 18 500 tonnes.

A ce propos, notons que la Commission de conservation de la ressource, qui regroupe des représentants de marins-pêcheurs en activité, avait recommandé un quota de 19 000 tonnes. Cette recommandation avait été d'emblée qualifiée de complètement stupide par ceux-là mêmes qui "se croyaient" experts en la matière. Les estimations établies par le biologiste canadien se rapprochaient, en fin de compte, bien plus des estimations fournies par la profession que des chiffres qui portaient pourtant l'estampille du CIEM.

Beaucoup de poissons

A vrai dire, il n'y a jamais eu autant de morue aux Féroé qu'actuellement. Ce sont d'abord les chalutiers qui ont créé la surprise en remontant de grosses prises. Puis au milieu de l'été, contrairement aux historiques, les palangriers se mirent à ramener des quantités jamais atteintes. Les bateaux qui utilisaient des lignes à main enregistraient également de grosses prises. Le CIEM, qui avait recommandé un niveau de capture zéro en 1993, préconise alors

un quota de 24 000 tonnes, ce qui est très proche des captures annuelles du passé, qui avaient été de 30 000 tonnes sur le long terme.

Les biologistes admettent maintenant que ce qui s'est passé est assez mystérieux. Contrairement aux prévisions des biologistes locaux, on prend actuellement d'énormes quantités de morue, et celle-ci est plus grande qu'auparavant. La morue avait sans doute quitté, pour un temps, les eaux féringiennes. Et personne ne sait où elle a été. Mais il existe certainement une relation entre la disparition de la nourriture dans la mer bordant les Féroé et la disparition de cette espèce. Il est significatif qu'elle est réapparue en même temps qu'on enregistrait à nouveau la présence d'éléments nutritifs dans l'eau.

Ce que les pêcheurs ont constaté pour le lieu noir, dans un sens opposé, mène aux mêmes conclusions. En 1996, les captures sont nettement inférieures aux prévisions. Et les biologistes affirment que les bonnes années relatives sont désormais passées. On peut se demander dès lors s'il n'existe pas une relation de cause à effet entre grandes quantités de morue et petites quantités de lieu noir. Il est très rare, selon les observations des marins-pêcheurs, qu'il y ait à la fois abondance de morue et abondance de lieu noir.

Entre la fin des années quatre-vingt et le début des années quatre-vingt-dix, les Féroé ont connu une récession économique en partie à cause de choix politiques et en partie pour des raisons externes. En 1988, la télévision allemande montra en gros plan un banal parasite du poisson qui fit à l'écran l'effet d'un monstre. On assista alors à l'effondrement des prix à l'exportation du poisson féringien. Pour éviter la faillite, les banques durent emprunter au Danemark. Les prêts consentis étaient assortis de sévères conditions, notamment l'instauration d'un système de quotas en 1994. Pour qu'un tel système fonctionne bien, il faut pouvoir disposer d'estimations solides sur l'état des stocks.

Pour la morue et l'églefin, les quotas furent fixés sur la base d'estimations très pessimistes. Les spécialistes pensaient que les stocks de lieu noir étaient en assez bon état. En conséquence, on attribua aux chalutiers pêchant en boeuf, qui constituent l'essentiel de la flotte de gros bateaux, un quota important pour le lieu noir et un petit quota pour la morue et l'églefin. Si les choses s'étaient passées comme l'année

précédente, il aurait été facile de rester dans les limites fixées par ces quotas puisqu'il n'y avait plus alors de morue dans les eaux avoisinantes.

Mais il est presque impossible d'obtenir des estimations fiables sur l'état des stocks. Et il fut également tout-à-fait impossible de gérer le système qui avait été mis en place. Les captures accessoires de morue augmentaient en même temps que les captures principales de lieu noir. Ce système pousse forcément les pêcheurs à faire preuve de "créativité". La morue passe par-dessus bord pour que les quantités débarquées restent dans les limites du quota. Ou bien on "rebaptise" la morue qui est enregistrée sous une autre espèce non soumise à quota.

On entendit bientôt les récriminations des opérateurs. Ils ne pouvaient plus accepter le système en vigueur car les quotas attribués ne correspondaient pas du tout à la ressource disponible. A la demande de la profession, le gouvernement mit en place une commission chargée de trouver une solution. On n'était pas du tout sûr que ses membres (des responsables des pêches et des biologistes halieutes) puissent trouver un terrain d'entente.

Contrairement à toute attente, la commission parvint à un accord. En 1996, elle propose de remplacer le système de quotas en vigueur par un système basé premièrement sur des zones fermées pour permettre la reconstitution des stocks, avec d'autres mesures d'accompagnement, et deuxièmement sur le nombre de jours que les bateaux peuvent passer en mer à pêcher.

Dans les secteurs où l'on trouvait de la morue, on délimita des zones interdites soit en permanence soit à certaines périodes de l'année. Parfois c'est toute la pêcherie qui fut fermée. Parfois seul le chalutage était interdit. La commission estimait que ces mesures conservatoires empêcheraient la surpêche. On imposa en plus, pour chaque bateau, un nombre limité de jours de pêche. Cet ensemble de dispositions est entré en vigueur le 1 janvier 1996. Il est encore trop tôt pour dire si ce nouveau système répondra aux espoirs. Le secteur de la pêche aux Féroé n'est pas encore sorti de la crise. Cependant, les progrès réalisés sont considérables.

Une économie planifiée

Jusqu'en 1989, il existait des subventions et les prix étaient fixés de manière autoritaire. Cela

faisait partie d'une économie planifiée et cela contribua également à son effondrement. Depuis on a instauré un système qui repose entièrement sur l'économie de marché en tenant compte des suggestions exprimées par l'association des marins-pêcheurs. On a observé dès lors une remontée considérable des cours pour certaines espèces. Actuellement, les espèces de fond sont de plus en plus vendues aux enchères et les opérations sont en partie contrôlées par l'association des pêcheurs.

Pour trouver une solution à la crise, les bailleurs de fond avaient imposé aux Féringiens de regrouper la plupart des ateliers de filetage en une seule société. Par la suite, certains de ces établissements se sont mis à acheter du poisson, d'autres ont été loués et utilisés pour diverses activités, d'autres ont purement et simplement fermé leurs portes. La majeure partie des gens de l'archipel étaient opposés à cette opération de consolidation. Ils avaient raison de se méfier car cela a finalement débouché sur un échec.

Il faut absolument que ces îles trouvent d'autres activités pour épauler la pêche. Sur le plan politique, on a constaté une évolution dans ce sens. Mais les choses avancent lentement, dans la bonne direction cependant.

C'est pour contrebalancer la création de l'Association des armateurs que la Faroya Fiskimannfelag (FF), autrement dit l'Association des marins-pêcheurs des Iles Féroé, s'est constituée en 1911. L'année

suivante, elle parvenait à signer un accord collectif avec les armateurs. C'était aux Féroé le premier accord de ce genre en matière sociale.

La FF a pour mission de défendre les intérêts des pêcheurs. Dans les premiers temps, elle concentra ses énergies sur l'amélioration de l'accord collectif signé avec les armateurs. Il y a eu durant cette période un assez grand nombre de conflits. En 1934, les tensions étaient si grandes entre ses membres que la FF se divisa. En 1957, enfin, elle a retrouvé son unité.

Son champ d'activités s'est progressivement étendu. Une bonne partie du travail consiste à représenter les pêcheurs devant les autorités, par exemple dans les commissions qui débattent de questions touchant aux intérêts des pêcheurs. Mais les autorités de l'archipel ont estimé que la FF avait trop d'influence au sein de ces commissions. Les commissions les plus importantes ont donc été supprimées.

La FF a aussi beaucoup travaillé avec les confédérations syndicales mondiales. Depuis les années soixante, elle fait partie de la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) qui compte environ quatre millions de membres dans une centaine de pays. L'ITF est divisée en huit sections dont l'une s'occupe du secteur de la pêche.

En tant que président de cette section depuis 1980, j'ai souvent eu l'occasion de représenter les intérêts des pêcheurs des Féroé sur la scène internationale. J'ai donc une petite idée de leurs problèmes.

Les marins-pêcheurs sont rémunérés selon les dispositions de l'accord collectif entre la FF et l'association des armateurs. Contrairement à ce qui se passe pour la plupart des autres travailleurs, ils sont payés à la part suivant la valeur de la production ou des captures.

Un accord collectif typique prévoit que la part des marins représente 27 % de la valeur des prises. Ce montant est divisé en parts égales entre les membres d'équipage.

Autres avantages

Ceux-ci ont également droit à des congés payés, fixés à 12 % d'une part. Les armateurs versent aussi une prime au patron et aux autres officiers.

Il va sans dire qu'avec ce système les revenus des marins peuvent connaître de grandes variations. Il a donc fallu prévoir un salaire

garanti financé à partir de fonds publics ou gouvernementaux.

C'est en 1950 que les marins ont commencé à bénéficier de cette disposition. Les versements ont été revalorisés au cours des années grâce aux efforts persistants de la FF. Actuellement le système prévoit que le matelot reçoive un salaire minimum égal au salaire journalier d'un ouvrier non qualifié travaillant huit heures par jour, cinq jours par semaine. Beaucoup pensent que ce revenu garanti est bien trop élevé et des responsables politiques ont souvent réclamé sa diminution.

La FF s'est toujours opposée à de tels changements pour défendre les niveaux actuels de revenus. Elle voit aussi des possibilités de développement dans l'exploitation de nouvelles espèces. Pendant longtemps, on a cru qu'on ne pouvait faire rien d'autre dans les eaux féringiennes que de cibler, à la ligne ou au chalut, les espèces traditionnelles : morue, églefin, lieu noir, sébaste.

Un jour, dans les eaux territoriales, on a arraisonné un bateau espagnol dans lequel, à la grande surprise de tout le monde, on a trouvé une grande quantité de baudroies (lottes) prises au filet. Personne dans l'archipel n'aurait imaginé qu'une telle pêche était possible. Le braconnage des Espagnols a éclairé la lanterne des marins locaux qui se sont mis à cibler cette espèce avec la même technique, et avec succès.

Par la suite, d'autres bateaux se sont mis à pêcher le flétan noir au filet, également avec succès. Puisque les institutions financières traditionnelles refusèrent de prêter de l'argent, ce fut l'Association qui aida les pêcheurs à acheter l'équipement indispensable pour ce genre de pêche. Parmi les autres espèces présentes dans les eaux territoriales et qui ne sont pas pleinement exploitées, on peut citer le merlan bleu, un poisson très bon marché qui se trouve en abondance.

Il semble qu'il existe aussi d'autres possibilités de pêche dans les eaux internationales le long de la Dorsale Médio Atlantique qui s'étend du sud de l'Islande et du Groenland jusqu'aux Açores. Les recherches ont démontré qu'il est possible de cibler de nouvelles espèces exotiques qui peuvent se vendre à bon prix. Des essais de pêche à la palangre dans ces zones se sont révélées concluantes. Les

pêcheurs féringiens ont une très bonne expérience de cette technique. Ils sont donc très bien placés pour explorer les nouvelles possibilités. Mais avant que cette pêche ne devienne vraiment rentable, il faudra pousser davantage les recherches compte tenu des caractéristiques particulières des fonds. Les autorités de l'archipel ont certainement beaucoup à faire.

Sur la base d'une analyse SWOT (points forts, points faibles, possibilités, dangers), on peut affirmer que le principal atout des Iles Féroé c'est le grand savoir-faire de ses marins. Pour s'en rendre compte, il suffit de constater que dans bon nombre de pays ils sont très appréciés comme membres d'équipage sur les bateaux de pêche. Il leur est plus facile de trouver du travail sur un bateau norvégien, par exemple, que dans l'archipel.

L'autre atout de cette main-d'oeuvre c'est qu'elle est très flexible et que les frontières entre métiers sont totalement inexistantes. Un Féringien accepte n'importe quel travail. Un marin n'hésite pas à s'employer sur un bateau étranger, un artisan peut chercher un emploi en Allemagne.

Une monoactivité

La principale faiblesse des Iles Féroé c'est qu'elles dépendent trop de la pêche (y compris l'aquaculture). S'y ajoute une certaine instabilité politique, même si les politiciens sont d'accord pour que le secteur de la pêche reste stable. Et l'archipel n'est pas non plus avantagé par sa situation géographique. Il devrait établir des relations plus étroites avec l'Europe, le plus rapidement possible. Il existe un consensus sur cette question.



L'auteur de cet article est Oli Jacobsen. Marin depuis l'âge de 14 ans, il préside aujourd'hui la Foroya Fiskimannfelag, l'association des marins-pêcheurs des Iles Féroé

L'aquaculture

Ses coûts réels

Ils dépassent peut-être de beaucoup les profits qu'on croit pouvoir en tirer.
C'est ce que laisse penser une étude du rapport coûts-avantages réalisée au Salvador

Dans les pays en développement, l'aquaculture est un secteur en expansion. L'élevage de crevette et de poisson dans des viviers ou des bassins dégage des bénéfices élevés et constitue une source de précieuses devises. Mais, compte tenu des endroits où ceux-ci ont été construits, on peut se demander s'il s'agit là d'une activité durable, si elle préserve ou dégrade l'environnement, si le bénéfice net est le résultat d'une bonne gestion ou simplement d'un déplacement des coûts.

Ces questions ne concernent pas seulement le spécialiste de l'aquaculture ou le banquier et l'économiste tournés vers l'exportation et la croissance. Elles touchent plutôt au développement durable, aux droits des communautés et aussi à l'environnement et à l'usage équitable qu'on doit en faire.

Voyons ce qui se passe au Salvador où, comme dans beaucoup de pays en développement, l'extension des sites aquacoles fait reculer une bonne partie des dernières mangroves. D'un côté, cela permet de dégager des revenus, de faire de la crevette pour l'exportation et profiter de la vogue de ce produit dans le "Premier monde".

D'un autre côté, le développement de l'aquaculture contribue à la perte irréversible d'un écosystème très riche et très diversifié qui joue un rôle capital dans les pêcheries littorales et estuariennes. Cet écosystème génère tout un ensemble d'activités de subsistance ou industrielles et abrite une faune et une flore à la fois multiples et irremplaçables. Avec ce dilemme, on est au coeur de la philosophie du développement. Quel est le point d'équilibre entre croissance et équité? Jusqu'où peut-on extraire les richesses de l'environnement pour accroître le PIB? Qui sont les bénéficiaires? Qui sont les perdants?

La mangrove est un milieu humide, un écosystème riche d'une faune et d'une flore

variées. Les créatures marines, présentes aussi dans les estuaires (crabes, moules, coquillages, crevettes, poissons) sont indispensables pour les communautés littorales : elles constituent à la fois une source de revenus et une source de protéines.

La mangrove fournit aussi le bois d'oeuvre et le bois de feu et toutes sortes de produits et d'avantages naturels. Le bois de palétuvier est recherché pour la menuiserie, car il se travaille facilement, et aussi pour le bâtiment. Les populations littorales trouvent là en abondance du combustible et du charbon.

La mangrove est un sanctuaire pour les animaux sauvages et les plantes. Les gens qui vivent sur la côte ou dans l'intérieur peuvent s'y procurer des protéines, des peaux, des fruits, des remèdes.

Ses fonctions dans l'environnement sont multiples : elle forme une barrière protectrice, elle draine et filtre, elle stabilise le littoral et les terres agricoles proches auxquelles elle fournit des brise-vents, de l'eau douce, des écoulements.

Quelque 112 000 familles salvadoriennes trouvent leurs moyens d'existence dans les 26 700 hectares de mangroves et de zones saumâtres arborées du pays. Ces moyens d'existence sont maintenant menacés par la construction de bassins destinés à l'aquaculture. Les familles ne peuvent plus profiter de leur environnement comme elles en avaient toujours eu le droit.

Transformation de la mangrove

L'emprise croissante des entreprises aquacoles constitue aussi une menace pour d'autres groupes dont les intérêts économiques sont intimement liés à l'existence des mangroves. Celles-ci abritent en effet des éclosiers pour la crevette qui fait l'objet d'une pêche industrielle, une activité qui représente environ 40 % de l'ensemble des revenus

provenant des exportations agricoles. En 1993, le Salvador a exporté pour 231 millions de colons (27 millions de dollars) de crevette.

De ce qui reste de mangrove, on estimait que plus de 4 000 hectares offriraient un terrain idéal pour l'établissement de sites aquacoles. De nombreux investisseurs privés n'attendent qu'un signal pour acheter des terres, obtenir l'autorisation de débroussailler, construire des viviers et des bassins et se mettre à faire de la crevette. Il y a plusieurs façons d'analyser les profits attribués à cette activité. Et il reste à étudier de plus près les conflits autour des droits d'accès, de même que les coûts réels de cette transformation en termes d'environnement. Il ne s'agit pas simplement de faire le total des coûts et des recettes. Il faut y ajouter la valeur que la société accorde à son cadre de vie, à l'environnement en général. Il faut savoir comment se répartissent ces coûts et ces avantages. Lorsqu'on se pose la question de savoir qui gagne et qui perd, on entrevoit mieux qui détient le pouvoir et dans quelle mesure les uns et les autres sont libres de leurs choix.

En principe, les lois du pays protègent les mangroves et les zones saumâtres arborées. Ces écosystèmes appartiennent à l'Etat. Ils sont gérés par le Service des forêts et de la faune (FFS) et sont du ressort de la Direction générale des ressources naturelles (DGNR) au Ministère de l'agriculture. Le FFS est habilité à autoriser, contrôler et réglementer l'accès à tous les produits forestiers, bois et autres, et à

superviser l'usage qu'on peut en faire. Il est chargé d'assurer la gestion rationnelle de ces écosystèmes, de délivrer les droits d'accès, de chapeauter la mise en oeuvre des programmes de reboisement.

Malgré tout, la DGNR n'a que peu d'autorité pour faire respecter la réglementation. De toute évidence elle manque de moyens, d'autant plus qu'elle a fait l'objet d'importantes réductions de personnel à la suite d'ajustements structurels destinés à réduire les dépenses publiques.

Avant mai 1992, ceux qui voulaient obtenir un bout de forêt pour y établir une exploitation agricole, une saline ou un élevage de crevettes devaient adresser leur demande au FFS, au Ministère de l'agriculture.

Ce service examinait le dossier et, s'il était accepté, estimait le nombre d'arbres à abattre, calculait la taxe d'abattage et prélevait des droits. Il procédait de la même façon pour l'attribution d'un droit d'usage sur une terre domaniale. En ce cas, il prélevait également une taxe d'abattage si son usage allait entraîner la destruction ou la perte du couvert forestier.

Taxe d'abattage

La taxe d'abattage versée à l'Etat était de 25 centavos (moins de 0,05 dollar) pour chaque palétuvier coupé. En 1992, elle est passée à 2,5 colones (0,29 dollar). Cette taxe était totalement inadéquate par rapport au coût du reboisement ou aux dégâts causés à l'environnement par la déforestation. Elle reste trop faible pour

constituer un frein aux abattages non autorisés et aux empiétements.

Beaucoup de forestiers et d'investisseurs porteurs d'un projet aquacole n'ont pas obtenu de permis pour abattre et débroussailler. L'administration manque de moyens financiers et humains. Ceux qui s'étaient mis en infraction se contentaient donc de fournir eux-mêmes, après coup, des renseignements sur les superficies dégagées. Parfois le FFS pouvait vérifier l'état des lieux. Mais la plupart du temps, la taxe d'abattage ne faisait pas l'objet d'un calcul précis ou d'une collecte efficace.

Face au déboisement rampant de la mangrove on a, en mai 1992, interdit l'abattage des arbres. Le débroussaillage et la transformation de ces zones étaient désormais interdits. De même qu'était interdite toute autre activité : prélèvement de bois d'œuvre ou de bois de feu, commerce divers. Les autorisations d'ouverture d'exploitations agricoles, de sites aquacoles ou de salines sont temporairement suspendues.

Il faut préciser cependant que l'interdiction de l'extraction de grumes et du débroussaillage concerne uniquement les arbres qui sont baignés par la marée. On peut établir que la marée n'atteint plus certains secteurs de la mangrove et on peut alors faire une demande pour prélever les palétuviers qui restent. Il n'est pas exclu qu'on construise au bon endroit des barrages pour empêcher l'eau de remonter jusqu'au secteur convoité. On peut alors

justifier sa demande de transformation du terrain.

La mangrove continue donc à être bouleversée parce que l'administration n'a pas les moyens de faire respecter la réglementation et parce qu'on encourage par ailleurs le développement de l'aquaculture et les investissements créateurs d'activités tournées vers l'exportation. On croit souvent que ce sont les décisions les plus riches de promesses qui sont prises et que le pays profitera du développement de l'aquaculture dans la mangrove. Les décideurs et les responsables des plans aiment bien croire que l'attribution ou l'usage de biens et services dépendent de choix rationnels. La réalité est là qui les contredit.

Demandons à un pêcheur artisan du Salvador si, dans la transformation de la mangrove en bassins à crevettes, les avantages sont plus importants que les coûts, il répondra sans doute : "Certainement pas !" Ailleurs dans le monde on obtiendra fort probablement une réponse semblable. Si on pose la question à celui qui exploite un site aquacole, il répondra sans doute que cela dépend évidemment de la façon dont on exploite les bassins et du niveau d'activité. Posons enfin la question à celui qui a réalisé des investissements dans ce secteur. A coup sûr, il répondra qu'il n'en sait rien et que cela ne l'intéresse pas.

La dernière ligne du bilan

Les investisseurs s'intéressent évidemment au résultat final : les profits qu'ils engrangent.

Tant qu'ils n'auront pas à payer le coût de la dégradation de l'environnement ou à verser des dommages et intérêts à ceux qui ont perdu leurs moyens d'existence, bref tant que leurs gains ne sont pas menacés, ils n'ont aucune raison de s'inquiéter.

Pour en savoir plus sur la question du rapport coûts-avantages, un groupe d'économistes, de socio-biologistes et de pêcheurs artisans ont décidé de faire ces calculs. Le secteur retenu est situé à l'ouest du Salvador, dans le Département de La Unión, sur le Golfe de Fonseca.

L'idée était simple : nous calculerions la valeur de la forêt sur la base d'un rythme de déboisement courant et la valeur de tout ce qu'on pourrait en tirer si elle préservait sa présente superficie au lieu d'être transformée. Nous comparerions ensuite ces chiffres avec ceux qui seraient obtenus si toutes les zones favorables à l'établissement de sites aquacoles étaient percées de bassins à crevettes.

Trois scénarios, recouvrant trois stratégies différentes, ont été retenus : le type de gestion actuel, le cas d'un aménagement partiel de la mangrove, la stratégie de développement durable. Nous prendrons en compte tous les coûts et tous les profits, la diminution du bois de feu et du bois d'oeuvre, la baisse des populations de poissons dans les estuaires et dans l'océan. Nous comparerons les chiffres aux revenus provenant de la vente d'une production à forte valeur ajoutée et, qui plus est, source de devises. Pour rassembler des données, nous avons choisi une approche permettant de faire la synthèse entre méthodes qualitatives et quantitatives en utilisant des techniques d'évaluation rapides à caractère participatif pour le milieu rural et des outils de sondage.

Nous avons élaboré un questionnaire d'enquête sur les ménages pour établir des estimations sur les besoins en bois d'oeuvre, bois de feu et autres produits : herbes et plantes, épices, petits mammifères, crustacés. Nous avons étudié les activités de pêche afin d'estimer la valeur des produits capturés ou récoltés dans la mer et dans les estuaires.

Les renseignements ainsi obtenus sont venus s'ajouter aux données concernant la pêche industrielle et la pêche artisanale qui ont été fournies par le Ministère de l'agriculture. Nous avons enquêté dans les élevages de crevettes et obtenu un ensemble d'informations sur les

rendements, la production de larves et post-larves, les coûts d'exploitation et les recettes. Nous avons noté les prix du bois de feu et du bois d'oeuvre. Tous ces renseignements ont été additionnés pour mesurer la valeur des mangroves dans le temps, en tenant compte de leurs divers rythmes de croissance et de régénération.

On a également estimé ainsi l'importance des mangroves pour les pêcheries. Comme beaucoup d'espèces de poissons capturées dans l'océan ou dans les estuaires ont établi leurs éclosiers à l'abri des mangroves, le niveau de la ressource est en étroite relation avec l'étendue et la densité des mangroves.

En utilisant diverses méthodes de régression, nous avons démontré que le volume des captures de la pêche industrielle et artisanale était fonction de la superficie totale des mangroves. Cela nous a permis de donner une valeur monétaire à la production des pêcheries soutenue par les mangroves.

Pour l'élaboration du troisième scénario, le développement durable, nous avons été aidés par des gens du secteur de la pêche, des représentants d'associations et du Service des forêts. Dans cette hypothèse, les communautés locales pouvaient exploiter le bois de feu et le bois d'oeuvre. On a imaginé un système de compensation au profit des marchands de bois de la région pour les faire participer à la gestion des mangroves et essayer de mettre un terme au déboisement non autorisé. Chaque ménage devait acheter un poêle à bois ou un réchaud à gaz d'un type amélioré grâce à des prêts à taux réduit. Ces prêts seraient financés à partir de fonds du Ministère de l'agriculture alimentés par des amendes payées par des chalutiers industriels en infraction. Un comité de gestion s'occuperait des détails pratiques.

Comme les coûts et les profits se concrétisent sur un certain temps, il faut les actualiser afin qu'ils reflètent une valeur unique significative à un moment donné. Le dollar de demain ne sera pas le même que le dollar d'hier. Tous les chiffres ont donc fait l'objet d'un calcul d'actualisation pour lequel on a utilisé le taux d'intérêt réel appliqué aux obligations d'Etat (7,08 %) afin de les exprimer en valeurs courantes.

Coûts et profits

Après avoir recensé tous les coûts et profits, dans les hypothèses d'un aménagement des mangroves et d'une politique de

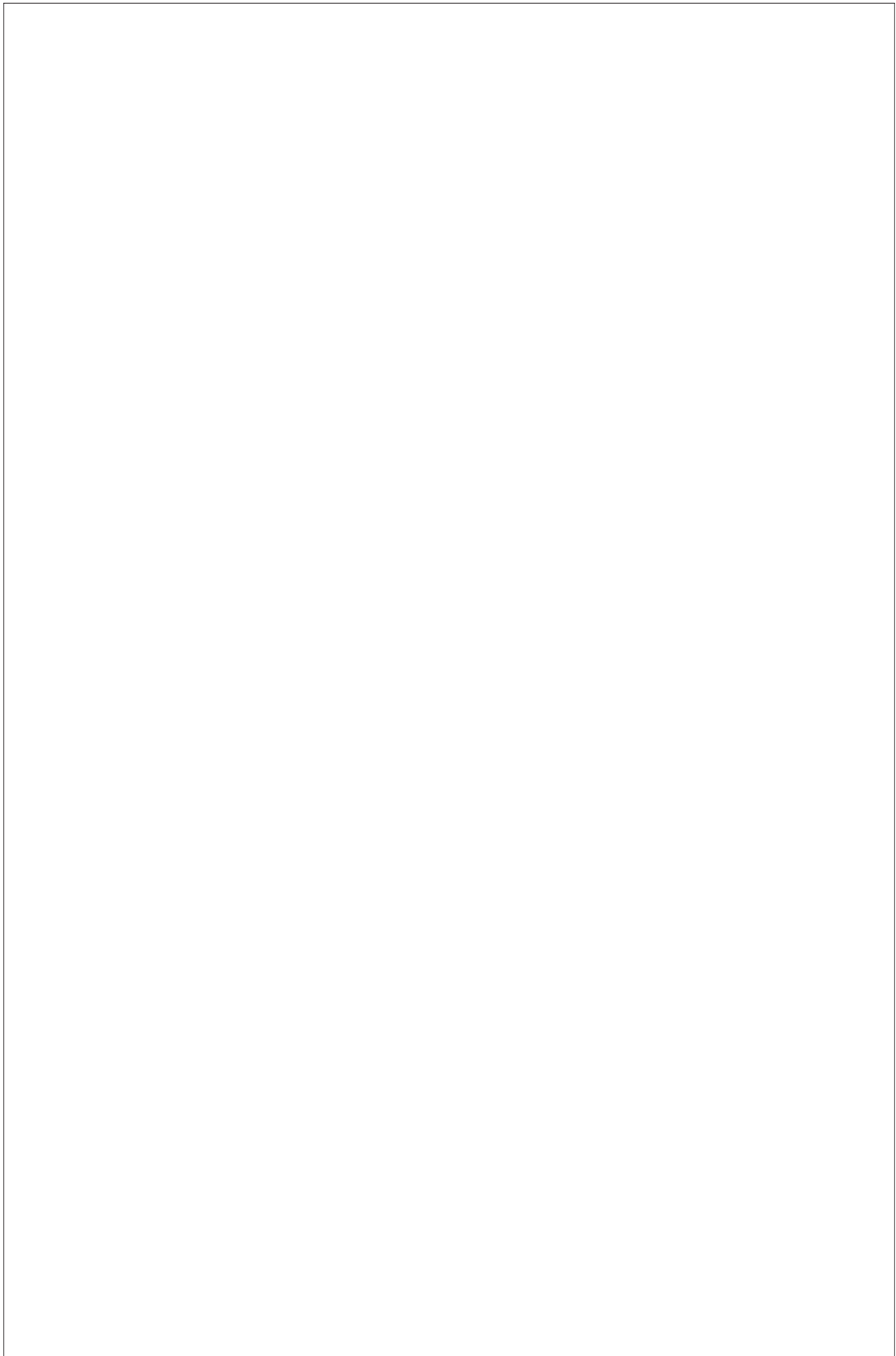


Tableau : valeur nette actuelle dans les différents scénarios de 1994 à 2050, à prix courants (en milliers de colons)

Modèles de gestion de la mangrove	Valeur nette actuelle en milliers de col
Modèle de gestion actuelle	
Bois de feu, bois d'oeuvre	17,552
Crevette et poisson (exploitation artisanale)	718,608
Crevette (exploitation industrielle)	859,236
Sel brut et crevette	3,275
Total	1,598,671
Mangrove partiellement	
Aménagée Coupes rases	55,445
Bois de feu, bois d'oeuvre	10,010
Crevette et poisson (exploitation artisanale)	700,981
Crevette (exploitation industrielle)	724,514
Bassins à crevettes	105,721
Total	1,596,671
Stratégie de développement durable	
Bois de feu, bois d'oeuvre	23,809
Crevette et poisson (exploitation artisanale)	761,652
Crevette (exploitation industrielle)	1,444,080
Sel brut et crevette	3,275
Total	2,232,816

développement durable, nous avons pu comparer les bénéfices nets (bénéfices moins coûts) et répondre à la question de départ : les avantages de l'aquaculture sont-ils, en fin de compte, supérieurs aux coûts?

Nous sommes à même de conclure que la valeur nette actuelle en mode de développement durable est supérieure aux chiffres obtenus pour les autres modèles. La valeur nette actuelle des profits réalisés en mode de développement durable dépasse de 73 120 115 dollars (en 1992, \$1 = 8,7 colons) le chiffre atteint dans l'hypothèse d'un aménagement partiel de la mangrove.

Si on avait calculé ces bénéfices sur une période plus longue (par exemple 100 ans au lieu de 56 ans), les profits d'une gestion durable des mangroves seraient très largement supérieurs à ceux générés par les deux autres modèles. Compte tenu de ces éléments, il semble qu'il faille revoir les projets de transformation des mangroves pour l'installation d'entreprises crevetticoles. De toute évidence, il n'y a pas besoin de déboiser ces zones pour faire de la crevette. Il existe d'autres façons d'aménager et d'exploiter des viviers sans dégrader l'environnement, sans faire partir les pêcheurs

artisans et entraîner des pertes irréversibles du point de vue de la biodiversité. Il y a d'autres façons d'attribuer des droits d'accès aux mangroves en garantissant une exploitation à la fois continue et durable de ces forêts. Avant toute décision qui entraîne une exploitation, une transformation, une dégradation de l'environnement, laissons-nous donc guider par les principes de justice environnementale et de durabilité.

Le chœur des investisseurs et des exportateurs qui se font les chantres de la croissance (au détriment de l'équité) et des profits rapides (au détriment de la biodiversité) ne doit pas couvrir la voix des communautés qui ont perdu leurs moyens d'existence ni la voix de tous ceux et de toutes celles qui espèrent voir perdurer les mangroves. **3**

Cet article a été écrit par Sarah Gammage, une économiste qui travaille pour le International Centre for Research on Women, Washington DC (Etats-Unis).

Les pêcheurs du Ceará

Des militants en croisière

Au cours d'un périple de 76 jours, la jangada S.O.S. Sobrevivência attire l'attention sur les problèmes des pêcheurs de l'Etat du Ceará

Les jangadeiros sont des pêcheurs du Nord-Est brésilien qui utilisent de petits radeaux (jangadas). Ils ont eu une influence considérable dans l'histoire du pays. En 1884, le Ceará a été le premier Etat brésilien à abolir l'esclavage. Cette décision capitale avait été accélérée par l'attitude protestataire des jangadeiros qui durait depuis une année. Ceux-ci avaient pour leader Francisco José do Nascimento, "le Dragon des Mers", qui fonda la "Société pour l'émancipation" au Ceará.

A cette époque, cet Etat situé dans le Nord-Est du Brésil, souffrait d'une grave sécheresse qui faisait des ravages dans l'agriculture. N'ayant alors pas besoin de tous leurs esclaves, et pour payer les dettes qui s'accumulaient, les propriétaires commencèrent à vendre ceux qui étaient en trop dans l'Etat de Pernambuco plus bas le long de la côte. On avait besoin des jangadeiros car leurs jangadeiras étaient bien pratiques pour transporter "la marchandise" jusqu'aux gros bateaux ancrés au large.

Tout le monde avait oublié que ces humbles pêcheurs avaient des principes moraux très élevés. Ils avaient décidé seuls que l'esclavage était une chose injuste. Et pour bien exprimer leur opinion, ils se mirent en grève en prononçant la phrase historique : "No porto do Ceará nao se embarcam mais escravos!" (Les esclaves ne seront plus embarqués dans les ports du Ceará).

Les jangadeiros tinrent bon malgré les menaces de l'Empereur et des militaires. Pour montrer leur unité, "le Dragon de la mer" descendit même par bateau jusqu'à Rio de Janeiro en 1884 avec un cadeau pour l'empereur Dom Pedro II : la jangada "Liberté". L'empereur refusa de le rencontrer. Mais ce voyage fut cependant un succès politique pour les abolitionnistes : il fut accueilli en héros par la population de la capitale. En 1941, ce fut le tour de "Jacaré" (l'Alligator) d'aller en bateau jusqu'à Rio avec trois pêcheurs de Fortaleza. Cette fois, l'objectif était le régime militaire de Getulio Vargas, très

soutenu par les Etats-Unis. Les quatre hommes passèrent soixante-et-un jour sur un radeau fait de six troncs d'arbres pour aller dire au Président combien les conditions de travail des jangadeiros étaient mauvaises et qu'ils souhaitaient entrer dans le système de protection sociale du pays.

Ce périple attira l'attention du cinéaste Orson Wells qui se trouvait alors au Brésil pour faire un film sur "La Politique de bon voisinage" de Roosevelt. Wells fut si captivé par le courage des jangadeiros qu'il décida de changer de programme et de faire plutôt un film sur leur combat. Cela déplut au Département d'Etat, au gouvernement brésilien et à son employeur du moment, RKO. Il fut renvoyé mais maintint son projet, qui déboucha sur une tragédie. Pendant qu'on rejouait l'arrivée des quatre jangadeiros à Rio, une grosse vague retourna leur jangada. Sous les yeux de Wells, Jacaré fut emporté et il se noya. Le tournage s'arrêta là et le film ne fut terminé que cinquante-deux ans plus tard. Il est sorti chez Paramount sous le titre "It's all true" (La pure vérité).

Tandis que l'équipe était au Ceará pour tourner les dernières scènes de "It's all true", un nouveau mouvement de protestation prit naissance dans la petite communauté de Prainha do Canto Verde. Depuis 1991, une action était là en cours pour sortir les gens des mailles d'un réseau d'intermédiaires sans scrupules qui s'enrichissaient outrageusement en achetant à des prix "manipulés" le poisson et la langouste qui étaient le fruit d'un travail à la fois pénible et dangereux.

La coopérative des pêcheurs

Un an s'était écoulé depuis les premiers efforts pour lancer une coopérative. Il devenait clair que des forces encore plus importantes et plus perverses étaient à l'oeuvre pour maintenir les communautés de pêcheurs dans leur extrême pauvreté. Des promoteurs immobiliers s'activaient pour acheter des secteurs de plages en ayant recours à la corruption et aux

menaces. Et en mer un nombre de plus en plus important de bateaux à moteur s'étaient mis à capturer des quantités de plus en plus importantes de langoustes en utilisant des plongeurs mal équipés et en capturant des juvéniles de plus en plus petits. Or la réglementation interdit la pêche en plongée et la prise de juvéniles.

Le conflit entre les pêcheurs artisans sur leurs fragiles jangadas et les bandits armés à bord de bateaux à moteur s'amplifiait. Les autorités se gardèrent d'intervenir pour appliquer la loi même lorsque quatre pêcheurs furent tués en mer par arme à feu.

Un jeune pêcheur, Edilson, rêvait d'une aventure : rejoindre par la mer Rio de Janeiro. Sans doute connaissait-il l'histoire de Jacaré. Et son propre grand-père avait, en 1928, relié en quatorze jours le port de Belém (Etat de Para) avec deux autres pêcheurs de Prainha do Canto Verde. Sur ce projet vint se greffer l'idée de rapprocher les pêcheurs de diverses communautés avec le soutien d'un certain nombre d'Ong. Le voyage prenait un nouveau sens. En trois mois seulement on avait planifié et financé la logistique et la campagne de protestation.

Une semaine avant le départ, la jangada et l'équipage furent présentés à la presse au port de pêche de Fortaleza. Ils eurent droit aux gros titres dans tous les journaux et sur les diverses chaînes de télévision. Prise par surprise, la capitainerie du port fit savoir que la Marine

nationale avait annulé l'autorisation accordée pour ce voyage par le capitaine chargé du secteur de Prainha do Canto Verde. Cela voulait dire que le projet ne devait pas se concrétiser. Mais ni l'équipage ni les organisateurs ni ceux qui soutenaient cette façon de manifester n'étaient prêts à tenir compte de ce revirement.

Le 4 avril 1993, au milieu des larmes, des émotions, des encouragements et des sentiments de crainte, les pêcheurs venus de près et de loin sur leurs jangadas escortèrent S.O.S. Sobrevivência pour le départ. Les équipes de télévision, les photographes et les journalistes donnèrent à ces marins-pêcheurs un avant-goût de ce qui les attendait. Il y avait devant eux des centaines d'interviews et de talk-shows tout au long des 3 000 kilomètres et plus qu'il restait à parcourir.

On notait l'absence de la plupart des représentants de l'Etat du Ceará, de la municipalité et du gouvernement fédéral, comme à chaque fois que les choses se compliquent ! Ceux qui parlèrent en public pour souhaiter bon vent à l'équipage exprimèrent clairement où se trouvait le problème : les riches sont au-dessus des lois, et ils sont peu nombreux ceux qui perdent leur temps à réclamer justice pour les pauvres.

En route !

Peu après midi ce jour-là, le Padre Marco, un prêtre qui avait de très bonnes relations avec les pêcheurs, célébra une messe et donna sa bénédiction à la jangada pour que "Celui qui

compatit" la protège. On poussa la petite embarcation à l'eau tandis que sur la plage des milliers de sympathisants, parmi lesquels des pêcheurs pourtant endurcis, avaient de la peine à retenir leurs larmes.

Edilson (Fonseca Fernandes), le patron Mamede (Dantes de Lima) et les matelots Francisco (da Silva Valente) et Francisco (Abilio Pereira da Silva) s'activaient pour fixer le mât en bois et franchir les déferlantes avant de gagner le large. Les jangadas des communautés voisines les accompagnaient pour la première étape du voyage.

Tout avait été soigneusement programmé par un petit groupe de jeunes ingénieurs halieutes de l'université locale et de bénévoles membres d'associations travaillant sur des questions de pêche, d'écologie et de droits de l'homme. Il était prévu vingt arrêts le long de la côte, et dans chacun des ports il y aurait des contacts avec des colonies de pêcheurs, des groupes de femmes, des militants des droits de l'homme et divers autres mouvements. Des communiqués de presse avaient été préparés pour informer les journalistes sur les buts du voyage et sur la multitude de problèmes rencontrés par les communautés littorales partout au Brésil.

Tandis qu'à bord on s'apprêtait à vivre l'inconnu, deux jeunes femmes se disposaient à les suivre dans une Coccinelle chargée à raz bord de documentation, de prospectus, de communiqués de presse, de pétitions, de

chapeaux et de T-shirts portant le logo du bateau et qui seraient vendus pour trouver des sous, sans oublier leurs quelques objets personnels. Trois jours plus tard elles prenaient la route.

L'une de ces deux femmes, Michelle Schärer, qui est diplômée en zoologie de l'University of Central Florida, fut prise de fièvre le pur du départ. Sa compagne était Marlene Fernandes de Lima qui présidait alors l'Association des résidents des villages. Toutes les deux avaient une vingtaine d'années et, pour les deux mois à venir, une mission impressionnante les attendait : rencontrer la presse, ravitailler la jangara, organiser des réunions de protestation, rester en contact avec le centre opérationnel à Fontaleza. Pendant les trois premiers jours, je partis en avance à Redonda et Icapui pour retrouver les navigateurs et les membres de la communauté. Puis je me rendis à la troisième étape pour mettre en place une équipe de soutien et je revins confier la suite aux filles.

A Prainha, le courage de l'équipage et des filles déteignit sur les pêcheurs. Le 6 avril, ils se mirent en grève pour protester contre les retards de paiement et les bas prix que leur offraient les acheteurs. Ils reprurent la mer lorsque ceux-ci acceptèrent de relever leurs tarifs et de payer cash.

Une tempête

La première difficulté des jangadeiros prit la forme d'une tempête qui dura vingt-quatre

heures. Ce n'était pas la première qu'ils essayaient et ils passèrent à travers celle-là aussi.

Pendant ce temps, Michelle et Marlene avaient pris contact avec les religieuses du Couvent et les représentants des pêcheurs à Toros (Rio Grande do Norte), des alliés inattendus en conflit avec la municipalité parce que celle-ci avait pris fait et cause pour un étranger qui terrorisait les pêcheurs avec des gardes armés sous prétexte qu'ils faisaient échouer leurs bateaux sur "sa plage".

On était le Vendredi Saint. Et au cours de la procession de l'après-midi, soeur Aurea annonça à l'aide d'un haut-parleur l'arrivée de la jangada. Nos trois navigateurs, qui n'avaient pas dormi pendant deux nuits, eurent droit à un accueil grandiose. Et l'on s'occupa de Mamede qui avait une forte fièvre.

Bien que pas tout-à-fait reposés, ils décidèrent de continuer, après avoir passé trois jours dans cette communauté si hospitalière, ce qui leur avait donné l'occasion de connaître les pêcheurs du lieu. Ici aussi c'était la même chose : plein de promoteurs immobiliers et des plongeurs qui pillaient la langouste.

Le 14 avril, ils arrivèrent à Natal, la capitale de l'Etat du Rio Grande do Norte. Au cours de cette halte, ils goûtèrent aux servitudes de la vie des célébrités : interviews avec quatre stations de télévision, trois radios locales et quatre journaux. Le sous-officier de la capitainerie fit mieux que ses supérieurs lorsqu'il déclara aux navigateurs que tout le monde dans ce service avait de la sympathie pour cette initiative.

A Cabadelo, dans l'Etat de Paraíba, il y eut une grande fête, avec feu d'artifice, un défilé et un spectacle organisé par la coopérative locale des pêcheurs. Puis ils firent route vers le Pernambuco et la cité historique d'Olinda. Pendant ce temps, les filles prirent un rendez-vous chez le dentiste pour Edilson qui depuis quatre jours souffrait de mal de dent à cause d'une racine infectée. Le responsable de la Pastorale des pêcheurs organisa des rencontres avec des groupes locaux et aida Michelle et Marlene à rassembler des signatures pour la pétition et à vendre chapeaux et T-shirts.

Ensuite, par mer et par des chemins de terre, à travers l'Alagoas et le Sergipe, ils progressèrent en direction de l'Etat de Bahia, qui possède la plus grande façade maritime du Brésil. Les

problèmes abordés avec les communautés dans les différents ports étaient toujours de même nature : pollution des zones côtières et des zones humides par les industries et les plantations de canne à sucre. On parla aussi des plongeurs, des chalutiers, de ceux qui pêchaient à la dynamite.

L'autre problème, commun à tous, c'était celui des promoteurs immobiliers, qui chassaient de chez eux les pêcheurs avec leur famille et les repoussaient dans les terres de sorte que, dans certains cas, il leur faut faire deux heures de bus pour aller travailler alors qu'auparavant ils vivaient tout à côté du bateau.

Un mois exactement après le début de son voyage, S.O.S Sobrevivência apparut à l'horizon au large de Salvador, Etat de Bahia. Les quatre hommes furent triomphalement accueillis en héros à l'Olodum dans le centre historique de la ville où se déroule le carnaval mondialement célèbre.

L'Olodum n'est pas seulement la maison des fameux orchestres de percussion composés de jeunes qui ont été sauvés de la rue et qui vont régulièrement en tournée aux Etats-Unis, en Europe et au Japon. L'Olodum est une véritable institution sociale fondée par des Noirs pour aider les Noirs à retrouver la fierté de leurs origines. Les enfants des rues peuvent ainsi être scolarisés et suivre des cours de musique et de beaux-arts.

Le mardi c'était jour de répétition et des milliers de gens remplissaient le club dans le Pelourinho. La foule debout applaudit nos six aventuriers et l'orchestre battit à tout rompre ses tambours. Cette nuit-là on aurait dit que tous les Noirs de Salvador étaient des pêcheurs et que tous les pêcheurs du Brésil étaient des Noirs, deux groupes sociaux qui souffrent et qu'on néglige. Ces gens ont besoin de retrouver leur fierté, de se rassembler et de se battre pour défendre leur gagne-pain.

Le capitaine du port de Salvador ne fut pas très accueillant. Il exigea que les jangadeiros signent une décharge pour mettre hors de cause la Marine en cas de naufrage. Mais, en général, la plupart des capitaines de port rencontrés ont été aimables. Certains ont même invité l'équipage à dîner chez eux et ont rendu hommage à leur courage et à leur esprit.

Lettre de félicitation

Curieusement, nous avons reçu une lettre du responsable des relations publiques au

Ministère de la Marine à Brasilia : on nous félicitait pour notre initiative et on nous offrait soutien et assistance. Faut-il voir là un exemple de ce qui peut arriver lorsque la main droite ne sait pas ce que fait la main gauche?

Au fur et à mesure que le voyage progressait, on s'apercevait combien était importante l'équipe de soutien (les deux jeunes femmes) pour le succès de la campagne et le bien-être des marins. Elle s'occupaient pratiquement de tout, assurant la veille, servant de guides, faisant les courses, s'occupant des contacts, faisant l'infirmière, tout en avalant des kilomètres (6 700 en 74 jours) sur des chemins de terre, souvent dans des régions très inhospitalières et loin de toute habitation.

Pour nos navigateurs militants, la côte de Bahia semblait ne jamais devoir finir : 16 jours de navigation et 10 jours en panne dans la station touristique à la mode de Porto Seguro à cause du mauvais temps. Mais c'était aussi l'occasion de se faire des amis dans des endroits nouveaux et de parler boutique. Mamede et Francisco (Abilio) avaient été tous les deux matelots dans le Sud sur des bateaux de pêche industrielle. Ils connaissaient donc un peu les secteurs qu'ils devaient traverser.

Sur place à Fontaleza, nous assurions la coordination entre l'équipe sur la route, les familles de l'équipage, un peu inquiètes, la presse et les Ong qui étaient dans le coup. En mai, nous avons organisé quatre réunions de travail au campus de l'Université fédérale du

Ceará sur les différents thèmes de la campagne : la pêche irresponsable de la langouste, la spéculation immobilière, l'abandon de la pêche artisanale, le développement touristique irresponsable.

Elles ont attiré un bon nombre d'experts, d'étudiants et d'autres personnes intéressées. Des représentants du gouvernement avaient été invités à présenter leur point de vue. Ils furent assaillis de questions. Les travaux ont servi de base pour énoncer des propositions concrètes qui seraient présentées à toutes les parties prenantes et envoyées au Président du Brésil, Itamar Franco, avec les pétitions revêtues de plus de 2 000 signatures.

Le Président ne répondit pas favorablement à la demande des pêcheurs qui souhaitaient être reçus en audience pour présenter personnellement ces pétitions. Le gouverneur du Ceará n'apparut à aucun moment et ne répondit jamais aux propositions. A un journaliste étranger, il déclara que les jangadeiros auraient dû être depuis longtemps envoyés dans un musée.

A Fortaleza, les médias nous ont accordé une aide vraiment impressionnante. A plusieurs reprises, nous avons été invités à participer à des journaux du matin. Et on nous a généreusement accordé du temps d'antenne pour présenter les divers aspects de la campagne. La chaîne de télévision, la radio et les journaux donnaient régulièrement les dernières nouvelles du voyage vers le Sud.

“chavaliers servants”. Pendant 76 jours, ils avaient voyagé dans l’espoir que quelques-uns, quelque part, écouterait l’appel des pêcheurs du Brésil. L’expédition se termina le 19 juin, après un retour en avion de trois heures et demie à Fontaleza. Pour accueillir les héros, il y eut à Prainha do Canto Verde une grande fête qui rassembla tous ceux qui, en mer, sur la route ou attendant chez eux, avaient consacré une petite part de leur vie à une juste cause.

Malgré les réponses négatives du gouvernement, les pêcheurs du Ceará n’abandonnèrent pas la partie. Au fil des années, ils renforcèrent leur réseau d’alliances pour unifier les communautés et garder la pression. On a ainsi constaté une renaissance de leur mouvement, ce qui a produit quelques résultats inattendus. Ils devraient faire sentir durablement leur effet positif sur le secteur de la pêche artisanale au Brésil.

Une fois traversé l’Etat de Bahia, les navigateurs militants étaient sur la ligne d’arrivée. L’eau et le vent devenaient plus froids car on se rapprochait de l’hiver de Rio. A cause du mauvais temps, l’équipage dut encore passer cinq précieuses journées à Vitoria (Etat de Espírito Santo).

A partir de là, il y avait plusieurs zones difficiles, avec des courants et des vents de travers traîtres. Maître Mamede eut à déployer tout son savoir-faire pour éviter un îlot rocheux sur lequel il semblait bien que la jangada allait s’écraser. Nos quatre intrépides marins connurent alors la plus grande peur de leur croisière.

A Rio, on était passé à la vitesse supérieure pour préparer leur arrivée. On avait tout prévu pour le samedi 12 juin : une flottille devait escorter S.O.S. Sobrevivência à travers la Baie de Guanabara. Mais le seigneur et maître des éléments, une fois de plus, ne l’entendit pas ainsi.

On se retrouva avec de gros nuages et pas de vent pour faire avancer la jangada. Le mercredi 16 au matin, cependant, Rio de Janeiro se réveilla dans toute sa splendeur pour apercevoir, malgré l’absence de vent, l’embarcation qui se dirigeait vers la Pracxa XV (Place 15) au centre de la cité sous l’objectif de quinze caméras en train de filmer à bord de la goélette qui accompagnait sa progression.

Des stars de la télévision et le chansonnier Doryval Cayimmi étaient là pour accueillir les quatre marins-pêcheurs et leurs deux

Cet article a été écrit par René Schärer, co-fondateur de l’Association Instituto Terramar, membre du Comité des pêches de l’Etat du Ceará, et père de l’intrépide Michelle

Les pêcheries du Lac Victoria

Un jeu de hasard

Leur développement prend comme partout ailleurs, semble-t-il, le chemin de la surcapitalisation

Les pêcheurs du monde entier vous dirons que la pêche est un jeu de hasard qui se joue avec trois dés : un temps convenable, de bonnes prises, une bonne tenue des cours. Si les dés roulent comme il faut, la campagne sera bonne. La plupart du temps, cependant, au moins un dé est pipé : le temps est beau, les prises sont bonnes mais les cours ne suivent pas, et les bénéfices sont en chute. Ou bien, malgré un temps et des cours favorables, la recette sera en baisse parce que les prises auront été médiocres.

Choisir les bonnes techniques peut faire pencher le jeu en votre faveur, à condition évidemment de disposer de droits d'accès à la ressource suffisants, d'avoir du métier, de savoir déchiffrer la météo. Il faut aussi que le poisson soit là et que le marché soit demandeur.

Avec un bon bateau motorisé il est moins risqué d'affronter le mauvais temps pour continuer la pêche. Avec de la puissance et un bon équipement (filets, moyens électroniques pour la détection du poisson...), on peut contrebalancer les aléas du marché en améliorant la qualité des prises et en conservant plus longtemps le poisson dans de bonnes conditions. Les progrès de la technique garantissent également une meilleure sécurité et rendent le travail des marins moins pénible.

On retrouve certains de ces problèmes sur le Lac Victoria où beaucoup de bateaux ont chaviré et beaucoup de vies ont été perdues. Avec des bateaux plus stables, on aurait pu éviter cela. Avec un moteur, il n'y a plus besoin de ramer, et les hommes peuvent rentrer chez eux plus tôt et moins éreintés.

La plupart du temps, les pêcheurs qui prennent les premiers des risques en utilisant de nouvelles techniques, de nouvelles méthodes sont aussi ceux qui mettent le plus de chances de leur côté. Puis d'autres se modernisent à leur tour et tout le monde finit par s'y mettre, de

sorte que les premiers perdent leur avantage. Mais ils auront eu le temps d'amortir leurs investissements et de mettre de l'argent de côté. Ceux qui les auront imités, par contre, s'en sortiront généralement moins bien. Car les captures diminuent (ou bien les revenus baissent à cause de la saturation du marché) et les profits ne suffisent plus à couvrir des frais d'exploitation et d'entretien en hausse, encore moins à constituer un capital de départ plus élevé.

On peut observer cela dans les pêcheries du Lac Victoria. Avec l'introduction de filets maillants en lin puis en nylon, les captures ont fait un bond, au début en tout cas. Puis comme davantage de pêcheurs s'équipaient de filets de ce type, le volume des captures a de nouveau baissé.

On estime qu'entre le début du siècle et 1953 la longueur totale des filets maillants est passée de zéro à 2 000 kilomètres. La pression sur les stocks devenait énorme et les niveaux de capture baissaient en proportion. Avec les filets en nylon, légers, résistants, plus faciles à manipuler et à utiliser sur des fonds rocheux, les pêcheurs pouvaient exploiter des lieux jusque là inaccessibles. Mais l'effort de pêche devenait tel que les stocks n'arrivaient plus à se reconstituer. Les captures devinrent si faibles que l'effort n'était plus rentable. Lorsqu'on introduisit les filets maillants, on ramenait en moyenne 25 poissons par immersion. Dans les années soixante, on était tombé à moins de 1.

Des signes de surpêche

Au cours de la dernière décennie, les signes de surpêche sont devenus de plus en plus fréquents et on a enregistré une baisse des captures par unité d'effort dans les deux principales pêcheries. Bien que les données statistiques soient plutôt limitées, pour ce qui est de la perche du Nil, on constate que la moyenne des captures et la taille de ce poisson ont considérablement diminué. Pour l'omena et le tilapia, les observations sont de même

nature. Ce sont là les signes classiques d'une surpêche.

Les choix techniques et l'évolution technologique peuvent également engendrer un processus d'exclusion. Comme il faut des capitaux plus importants ou maîtriser de nouvelles techniques, les investisseurs extérieurs peuvent se trouver mieux placés que les pêcheurs locaux. Le plus souvent, l'évolution technique dans les pêcheries modernes (autrement dit la "modernisation de la pêche") a ouvert la voie à de nouveaux investissements représentant des capitaux importants, à une industrialisation accrue, à une intégration verticale et, très souvent, à une surcapitalisation. Dans la plupart des pêcheries, les techniques modernes ont fait tomber les barrières traditionnelles qui régulaient l'accès à la ressource.

Au cours de ce processus de modernisation, on n'a pas reconnu la valeur des systèmes traditionnels de gestion et de régulation. La ressource qui était gérée par la communauté est devenue libre d'accès, ce qui a entraîné un certain nombre de conséquences quant à leur durabilité. Libres d'accès et non réglementées, ces pêcheries ont été le lieu d'une compétition dangereuse où l'on n'hésitait pas à utiliser des engins non sélectifs qui endommageaient l'environnement. Au cours des dix ou quinze dernières années, c'est ce qu'on a observé sur le Lac Victoria pendant la forte expansion de la perche du Nil et de l'omena.

La pêche moderne exige des capitaux plus importants. Ses coûts d'exploitation sont plus élevés. Cela fait le lit de l'industrialisation qui provoque inévitablement des pertes d'emplois (la technologie demande plus de capitaux que de main-d'œuvre). On note aussi une concentration des moyens de production et un processus d'intégration verticale du secteur : capture, transformation, distribution.

Les communautés de pêcheurs doivent parfois "déménager" et elles se retrouvent en position de faiblesse. A la place des communautés décentralisées regroupant des propriétaires embarqués, des transformateurs et des vendeurs, on trouve maintenant des bateaux et des usines qui appartiennent à de lointaines sociétés de pêche. La pression sur la ressource s'accroît, la concurrence sur les marchés s'exacerbe, ce qui réduit la marge des profits. On se tourne alors vers des espèces à forte valeur marchande et des produits valorisés destinés à des marchés lointains, ou bien l'on exploite massivement des espèces de faible valeur qui entrent sous forme de farines dans l'alimentation animale.

L'économie de marché

Finalement, c'est la marché qui détermine l'activité de la pêche et les communautés locales n'ont plus leur mot à dire. L'activité est maintenant axée sur l'exportation de la perche du Nil et sur la transformation de l'omena en farine. Les communautés locales dépendent désormais des ateliers de transformation et des usines d'aliments du bétail. Il y a maintenant

moins de poisson pour les gens du pays. Sur le Lac Victoria, il est clair que c'est le marché qui est en train de prendre le contrôle des pêcheries au détriment des communautés locales qui les avaient gérées jusqu'à présent.

A ce stade, l'évolution technologique va entraîner de sérieuses conséquences pour la survie des communautés de pêcheurs, pour les emplois disponibles et pour l'alimentation locale (protéines). On ne peut pas laisser la gestion de ces pêcheries aux seules forces du marché. On ne peut pas non plus laisser aux seules lois de l'Etat, largement inefficaces, le soin de mettre de l'ordre dans les nouvelles techniques de pêche.

Comment faire pour permettre à ces communautés de choisir des technologies appropriées et devenir plus productives sans déstabiliser les systèmes de gestion traditionnels et sans ruiner la ressource? L'équipement moderne exige de gros capitaux, il est efficace, compétitif et permet d'engranger rapidement des bénéfices. Mais il constitue aussi une menace pour la durabilité de la ressource. A mi-chemin entre pêche artisanale (traditionnelle) et pêche moderne qui exige des capitaux élevés, il reste l'option "technologie appropriée" qui permettrait un développement plus équitable de ce secteur. L'équipement technique ne peut pas, tout seul, apporter une solution au problème. Il faut aussi une mise à disposition appropriée et un système de suivi et de soutien, et également des organismes pour réglementer l'usage des

nouvelles techniques et des institutions sociales pour répartir les bénéfices et avantages.

C'est pourquoi il importe de soutenir certaines initiatives, par exemple celles de l'OSIENALA, une association basée au Kenya qui cherche à faire participer la population à la gestion, l'organisation et la maîtrise des choses. C'est pourquoi il faut qu'une telle démarche se retrouve dans les projets de développement technologique des pêcheries sur le Lac Victoria, au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie.

Tendances mondiales

En l'absence de telles initiatives, ces pêcheries vont sans doute évoluer comme bien d'autres pêcheries de par le monde : centralisation accrue, concentration de la propriété et de la gestion, concentration sur l'exportation pour les espèces à forte valeur marchande ou sur les farines pour les espèces vulgaires capturées massivement, réduction des emplois, dégradation de la sécurité alimentaire, paupérisation accrue des communautés de pêcheurs.



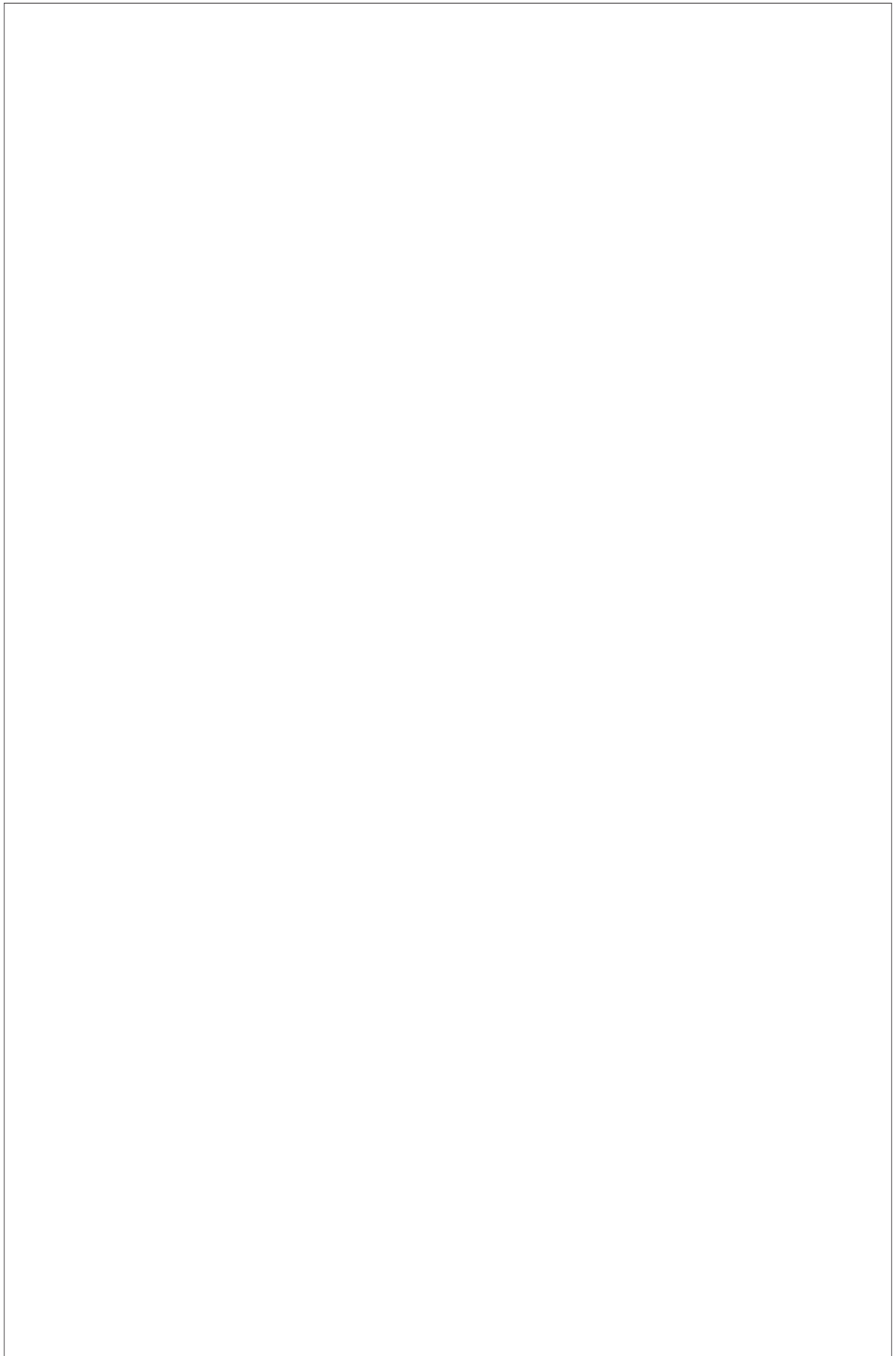
Cet article a été écrit par Brian O'Riordan de Intermediate Technologies, Rugby, Royaume-Uni

Pour une nouvelle politique des pêches

Publié le 19 juin 1997, le Livre blanc sur les pêches maritimes énumère les objectifs suivants en matière de gestion

L'Afrique du Sud devra se donner pour objectif de développer et de maintenir, en matière de gestion des pêches, des structures établies sur des bases largement acceptées, ceci afin de parvenir aux objectifs ci-dessous énumérés.

- Les pêcheries d'Afrique du Sud seront gérées sur une base multidisciplinaire, en tenant compte des ressources humaines et financières limitées mais en faisant cependant appel aux meilleures connaissances disponibles. On s'attachera tout particulièrement à ne pas limiter le champ de la recherche halieutique à la biologie mais à l'étendre aussi à d'autres disciplines utiles : économie, sociologie, culture. Les résultats de ces études compléteront les données numériques et biologiques afin de constituer une base complète et équilibrée permettant d'éclairer les décideurs au moment des choix importants.
- Toutes les pratiques ayant cours dans le secteur de la pêche devront être en conformité avec les normes, les lois et traités en vigueur au niveau mondial.
- On explorera les possibilités d'une collaboration utile entre l'Afrique du Sud et les pays qui souhaitent participer au développement d'une industrie de la pêche locale et des infrastructures qui lui sont associées, ceci afin de promouvoir le progrès dans l'ensemble de ce secteur.
- Les niveaux et les modes d'exploitation seront fixés en tenant compte de toutes les informations disponibles. Ils ne devront pas mettre en danger la ressource ni l'environnement ni les écosystèmes dont l'équilibre permet de préserver la biodiversité et d'assurer dans la durée une production optimale.
- On élaborera des programmes de gestion à long terme qui préciseront notamment les processus opérationnels afin de garantir une utilisation optimale équilibrée de toutes les ressources marines vivantes intéressantes.
- L'exploitation d'une espèce particulière ne devra pas menacer la survie d'une autre espèce ou diminuer sérieusement sa population. On prendra à ce sujet des mesures conservatoires : protection totale des espèces, MPA (zones maritimes protégées), choix et usage des engins de pêche et des méthodes de capture.
- Les lieux de pêche devront, autant que possible, faire l'objet d'un audit environnemental. On procédera aussi à l'étude des effets éventuels de la pollution ou des bouleversements de l'environnement, causés par diverses activités, sur les espèces marines et estuariennes. On maintiendra une veille dans ce domaine.
- Avant de prendre des décisions, on identifiera, on analysera soigneusement et on prendra en compte toutes les implications économiques et socio-économiques des diverses options.
- On s'en tiendra aux principes d'une coordination nationale et d'un contrôle national des ressources halieutiques et de la recherche dans ce domaine. On pourra y faire participer au besoin d'autres autorités dans le cas de ressources marines non mobiles situées relativement près du littoral et qui ne chevauchent pas les frontières.



Lorsque cela est faisable, on fera appel au réseau des institutions scientifiques qui pourraient apporter leur aide. A cet égard, on examinera attentivement toutes les possibilités qu'offrent les systèmes de cogestion.

- On mettra en place les structures les plus efficaces et les moins coûteuses pour appliquer la réglementation, pour assurer autant que nécessaire les opérations de suivi, de contrôle et de surveillance sur l'ensemble de ce secteur économique, enfin pour faire en sorte que, grâce à une éducation adéquate du public en général, l'Afrique du Sud exploite au mieux ses ressources marines vivantes à un rythme et selon des méthodes compatibles avec les principes du développement durable. Il est établi qu'un système de surveillance des navires performant, et capable de s'intégrer par la suite dans un programme régional pour l'Afrique australe, constitue ici un outil indispensable.
- Les structures administratives du secteur de la pêche en Afrique du Sud devront répondre à l'attente des parties prenantes car elles auront à jouer, grâce aux moyens dont elles disposeront, un rôle central dans la mise en oeuvre d'une politique des pêches efficace. Ces structures administratives devront éviter le plus possible de tomber dans la bureaucratie. Elles devront au contraire permettre aux usagers et aux diverses parties concernées d'exprimer convenablement leurs doléances et d'apporter leur part au processus de prise de décisions. Elle devront également encourager la recherche, fournir des avis et faciliter la communication pour assurer une saine gestion du secteur de la pêche, grâce notamment à une bonne participation et une bonne représentation des intéressés au niveau national et au niveau régional. Le partage de l'autorité et la communication entre les divers niveaux administratifs traduiront concrètement les responsabilités de chacun dans la mise en oeuvre des politiques de pêche. On encouragera

aussi concrètement la transparence et la responsabilisation.

- Il faudra favoriser la formation, au sens le plus large, dans l'ensemble du secteur de la pêche et au sein des populations liées à ce milieu.
- Entre les organismes représentatifs et bien identifiés des professionnels de la pêche et les institutions publiques, il faudra établir, à un degré suffisant, des consultations qui se dérouleront dans l'ouverture et la transparence.
- Afin de créer un environnement favorable pour le développement de ce secteur, on élaborera une stratégie intégrée et un programme cohérent pour sa mise en oeuvre, notamment en matière de financement. Cette stratégie devra comprendre tout d'abord des objectifs à court, moyen et long terme, en ne perdant pas de vue que le développement est un processus complexe, long et difficile. Elle devra favoriser la création d'une agence spécialisée pour le développement de la pêche et de l'aquaculture (ufmd). Cette agence devra disposer de fonds suffisants. Dans le cadre de ce plan de développement, il sera prévu tout particulièrement des activités d'éducation, de formation et de transfert de technologie, la mise en place d'une structure décentralisée ayant pour mission de conseiller et d'aider à la création et à la gestion de petites entreprises, à la diffusion de l'information dans le domaine des biens et services, des marchés, de la recherche, de la pêche, de l'aquaculture, des établissements publics chargés de gérer le secteur.
- On créera les infrastructures indispensables pour réduire au maximum les pertes après capture, pour améliorer les conditions de travail, l'éventail et la qualité des produits offerts.
- On entreprendra une vaste étude des possibilités de diversification de la mariculture (pisciculture, sea ranching...) dans le but d'adopter, et d'adapter aux conditions locales, les

nouvelles techniques disponibles au niveau mondial. Pour faciliter cette entreprise, on s'efforcera d'identifier et d'attirer des donateurs et des experts étrangers.

- Pour parvenir à une utilisation à la fois optimale et durable de toutes les ressources marines vivantes de l'Afrique du Sud et de l'environnement dans lequel elles se trouvent et où l'aquaculture peut se développer, il importe que tous les éléments ci-dessus soient mis en place, et que l'ensemble du pays en tire profit.
- Les ressources humaines du secteur de la pêche concernent, par nature, plusieurs disciplines. Il faudrait promouvoir un état d'esprit qui ne considère plus la main-d'oeuvre comme un simple coût de production mais comme des hommes et des femmes dont on doit respecter le dignité. On s'efforcera donc de maintenir de bonnes relations sociales.
- Dans ce domaine, on favorisera des pratiques équitables, humaines et acceptables : droit du travail, création d'emplois, conditions de travail, sécurité, avantages sociaux. Lorsque cela sera nécessaire, on aura recours à une réglementation. Tous les pêcheurs

devront être inscrits. Il faudra donc définir des paramètres permettant d'établir qui est un pêcheur, notamment l'importance de l'activité qui justifiera l'inscription de l'un ou l'autre comme pêcheur à plein temps ou pêcheur à temps partiel.

- Il est établi que les détenteurs de droits de pêche et les autres opérateurs de ce secteur devront offrir à l'ensemble de la main-d'oeuvre qu'ils emploient des conditions acceptables.
- En ce qui concerne l'Administration, les questions touchant au travail et à l'emploi sont du ressort du Département du travail quel que soit le secteur de l'économie.
- Dans le cadre de ses attributions, selon les possibilités limitées qui sont les siennes en termes de ressources aussi bien humaines que financières et compte tenu de ses responsabilités prioritaires vis-à-vis des activités vitales du pays, le Ministère (de même que le Département) continuera à soutenir tout ce qui peut améliorer les relations entre les employeurs et les employés du secteur de la pêche. S'il est sollicité, il pourra offrir ses bons offices pour que s'établissent une meilleure communication et de meilleures relations entre le

Le rapport juridique

Le rapport juridique intégral identifie les cas où il faudra modifier la loi actuelle sur les pêches sud-africaines si l'on veut atteindre les nouveaux objectifs. Il relève également les cas où ses recommandations ne peuvent être concrétisées par simple voie législative.

Parmi les changements les plus importants à apporter à cette loi, on relève l'inclusion d'une déclaration de principes pour faire en sorte qu'elle soit interprétée et appliquée à la lumière des orientations politiques énoncées dans la Nouvelle politique, notamment en ce qui concerne la RDP et certaines évolutions récentes de la législation internationale. Des recommandations plus spécifiques préconisent également des modifications législatives pour mieux assurer la réalisation des objectifs en matière de droits d'accès, en particulier pour la pêche commerciale, la pêche de loisir, la pêche de subsistance, les flottilles étrangères et la mariculture.

Pour ce qui est des institutions, la commission des juristes a établi ses conclusions sur la base des dispositions contenues dans les propositions de départ qui avaient été présentées au Ministre en juin 1996, parce que le texte officiel du Livre blanc traitant de cet aspect n'était pas disponible au moment où ce rapport était en train d'être rédigé. Certains ajustements d'ordre "philosophique" seraient maintenant nécessaires.

En matière de gestion de la ressource, la commission des juristes a préconisé l'incorporation des programmes de gestion dans la législation.

Certains changements sont également proposés pour renforcer le pouvoir contraignant de la loi actuelle. Il s'agit d'alourdir les sanctions prévues et d'accroître le pouvoir des inspecteurs des pêches, de prévoir les modalités d'utilisation des observations recueillies par les systèmes de surveillance des navires, d'instituer un nouveau délit qui sanctionne le mauvais rangement des engins de pêche.

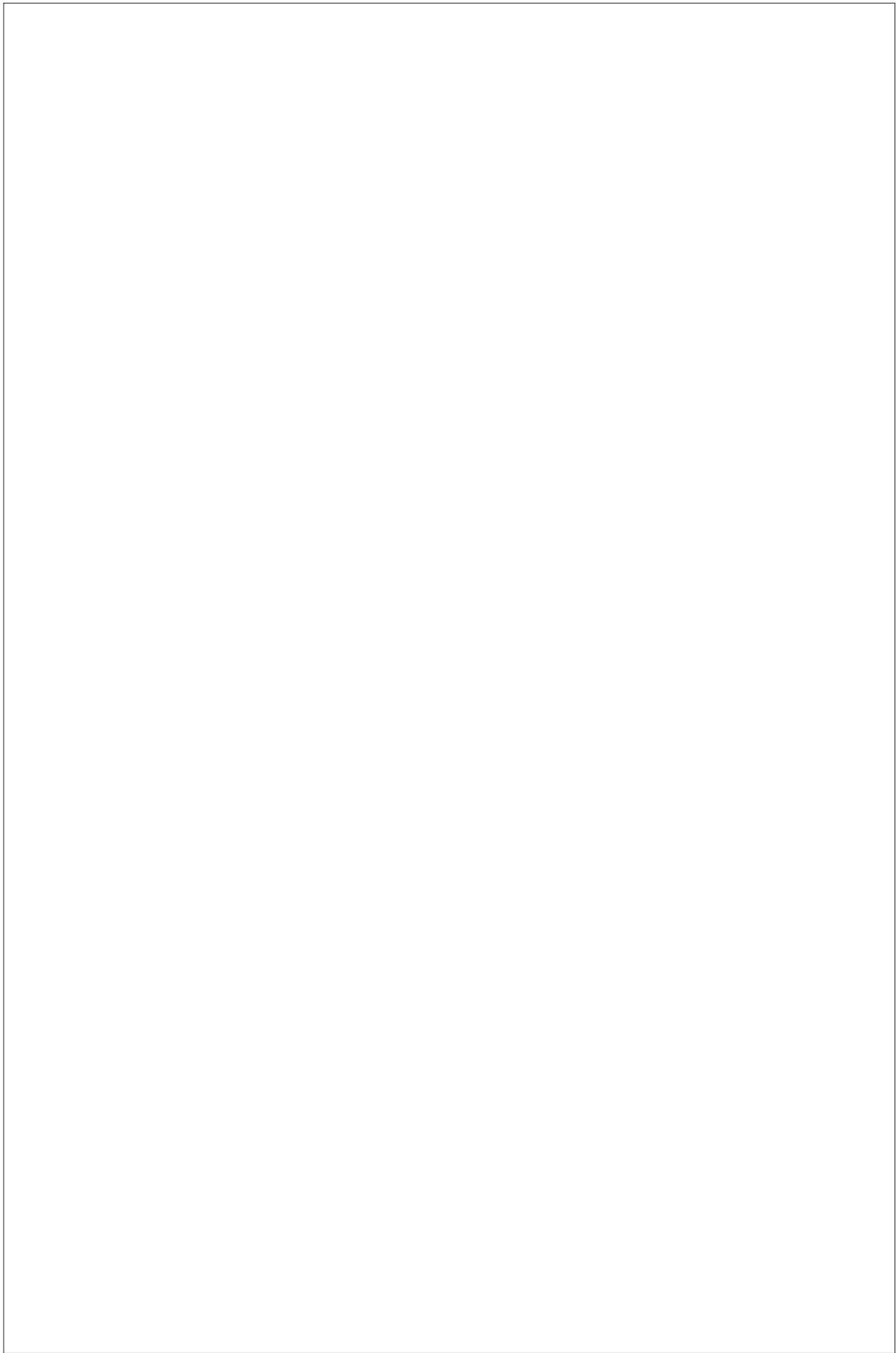
Il faudrait un nombre considérable d'amendements pour que l'actuelle loi sur la pêche soit en conformité avec les objectifs de la Nouvelle politique.

Si ces amendements sont retenus, ils seront d'une nature technique telle que cette loi sera encore bien plus compliquée.

En conséquence, le Département recommande qu'elle soit annulée et qu'une nouvelle loi régissant l'exploitation des ressources marines vivantes soit rédigée. De toute manière, compte tenu des nouvelles politiques qu'il importe de mettre en oeuvre, il est d'autant plus justifié de procéder ainsi.

Il faudra, par exemple, créer une Commercial Public Company [société anonyme qui achètera des quotas à l'Etat et qui les louera ensuite par lots à de petits opérateurs] comme prévu à l'alinéa 4.6.1.1.. Les nouvelles orientations ne prendront leur plein effet que dans le cadre d'une nouvelle loi. Avec une nouvelle loi, il sera possible d'assurer une véritable transparence et une véritable participation des parties concernées au processus décisionnel. **3**

Extrait du Livre blanc sur une Nouvelle politique des pêches pour l'Afrique du Sud. Ce document a été rédigé en mai 1997 et publié officiellement le 19 juin 1997



L'ennemi n'est pas seulement "de l'extérieur"

Au cours d'un voyage au Sénégal, on a la fâcheuse impression de reconnaître l'ennemi commun qui met à mal les pêcheries

En langue wolof, le mot yaboye désigne la sardinelle ou le maquereau que les pêcheurs côtiers du Sénégal capturent en abondance. C'est une nourriture populaire qui se vend et qui s'achète tous les jours sur les plages des villages de pêcheurs dans cette partie occidentale de l'Afrique. Il fermente dans les cuves de saumure des transformatrices et revendeuses après avoir été débarqué la nuit à Guet Ndar. On le trouve au marché de Thiès et il est aussi expédié vers le Mali et le Burkina Faso.

Le yaboye est omniprésent. C'est un ingrédient de base dans l'alimentation des Sénégalais. Il est pêché par des centaines de pirogues et il fait vivre des milliers de gens : manutentionnaires, intermédiaires, acheteurs, vendeurs, transformateurs. C'est ce qu'on mange dans les familles populaires.

Alors pourquoi le gouvernement a-t-il mis ce poisson sur la table des négociations autour de laquelle il discutait avec les Européens d'un nouvel accord de pêche? Pourquoi a-t-il donc signé cet accord malgré l'opposition du CNPS (Collectif national des pêcheurs artisanaux du Sénégal) qui représente les travailleurs et travailleuses du secteur de la pêche dans ce pays. Pourquoi les autorités autorisent-elles 22 senneurs industriels européens à venir chaque année prélever 25 millions de kilos de yaboye qui seront finalement commercialisés en Europe? Comment ont-elles pu consentir à une attribution de ressource aussi importante alors qu'elles savent pertinemment qu'il est impossible de rien contrôler? Le président du CNPS, Arona Daigle, pense que c'est trois fois plus qui sera pêché.

J'étais au Sénégal le 25 mars en compagnie de Franck McLaughlin, président de l'Union des Pêcheurs des Maritimes (UPM) lorsque l'accord avec l'Union européenne a été signé. Cet accord était une source d'inquiétude non seulement pour nos hôtes mais aussi pour tout le pays. Quelqu'un qui venait du village de

pêcheurs de Mbour fit ironiquement remarquer : "Ces Européens nous envoient leurs vaches folles et ils nous prennent notre yaboye".

Nous avions l'impression que les gens n'allaient pas accepter la chose passivement. Le CNPS aura beaucoup à faire pour maintenir ce problème sur le devant de la scène et faire honte au gouvernement à Dakar et aux autorités de Bruxelles pour qu'on réexamine cet accord qui est véritablement une farce, une parodie de coopération Nord-Sud.

Nous connaissons les folies de la pêche industrielle. Nous connaissons la puissance des forces qui sont derrière ces flottes. L'UPM, à laquelle nous appartenons, représente les petits pêcheurs côtiers des provinces maritimes du Canada, y compris Terre-Neuve. Nos pêcheurs ont rallié l'organisation à la fin des années soixante-dix après avoir assisté à la ruine de leurs stocks de hareng, exploités au cours de la décennie précédente par les senneurs industriels, qui ne venaient pas d'Europe ou des Etats-Unis mais de notre propre pays, de la côte Pacifique.

Dans notre cas, les côtiers ont fini par obtenir partiellement gain de cause contre les senneurs. Il aura fallu attendre la destruction de la ressource, et la faillite de ces gros bateaux. Si nous les tenons maintenant en respect, donnons en le mérite à l'UPM. Mais nous ne nous faisons pas d'illusions sur les difficultés qu'il y a à contrôler les activités de ces flottes tant qu'il reste du poisson à pêcher. Les Sénégalais ne peuvent pas se permettre d'attendre que les gros senneurs fassent faillite et s'en aillent. Le yaboye est une denrée essentielle pour l'alimentation locale et pour l'économie du littoral.

Chercher des alliances

Grâce au vaste réseau que forment ses membres et ceux qui les soutiennent, le CNPS devrait lancer une campagne et faire alliance

avec d'autres forces de progrès. On pourrait peut-être trouver ainsi une issue positive à cette question.

A mon avis, cependant, ce ne sera pas une lutte toute simple. Que les Européens viennent grappiller la nourriture des Africains, c'est évidemment scandaleux. Mais les autorités, les politiciens, les experts vont minimiser le problème. Et au Parlement européen on citera des chiffres inférieurs tandis que les avantages en retour liés à cet accord seront mis en musique.

Les navires étrangers qui pêchent au Sénégal sont un problème constant pour le CNPS, l'un des nombreux auxquels cette organisation de pêcheurs doit faire face. Mais son développement et sa force sont des préoccupations qui priment tout le reste, y compris cet accord qui permet aux Européens de cibler les petits pélagiques.

Pour l'heure, il est essentiel que le CNPS tire partie de cette affaire afin d'obtenir davantage de soutien parmi ses adhérents et dans les communautés de pêcheurs, de Saint-Louis jusqu'en Casamance. Le gouvernement n'est pas monolithique. Si le CNPS doit s'y confronter, il faut aussi qu'il travaille avec les responsables politiques et les technocrates qui ont une attitude ouverte.

Il est facile aux gens de l'extérieur de voir sous un jour romantique le combat des autres. Ceux qui soutiennent les pêcheurs ne doivent pas se laisser aller à de telles effusions. Toutes nos organisations sont extrêmement vulnérables. Les idéaux de solidarité peuvent bien inspirer certains de nos membres, mais ils ne doivent pas perdre de vue les réalités du pain quotidien qu'il importe d'assurer. Nous souffrons des contradictions de toute organisation de producteurs primaires. Nous avons du personnel et des bénévoles qui travaillent dans l'insécurité, parfois avec de médiocres indemnités, et qui doivent faire face à des demandes conflictuelles qui pèsent sur leur temps et sur leurs sentiments. L'usure les guette fréquemment et les problèmes psychologiques ne sont jamais loin.

Empruntons une formule aux sportifs : "Il faut rester dans ses limites". Cela peut s'appliquer à tous les CNPS et toutes les UPM de la planète. Ce qui fait notre force et notre valeur, c'est notre indépendance et l'adhésion populaire. Mais n'oublions jamais que tout problème particulier peut finir par ébranler notre

résistance et exacerber la complexité de nos relations.

Je suis un Occidental et je n'avais que vaguement conscience des forces et des complexités du Sénégal et du CNPS. L'histoire n'est pas que dans les livres : elle est présente partout. La radio, réglée à fond, sort du Céline Dion dans la case du pêcheur à dix pas de la plage où de vieux ânes tirent leur carriole de poissons. Puis c'est Babou Mal, une sorte de Bob Dylan de l'Afrique de l'Ouest, qui chante une ode plaintive et inspirée à l'Afrique au son de l'antique cora. Les troupeaux de moutons et de chèvres se font plus nombreux dans les rues encombrées qui les conduisent tous les jours au marché où ils seront vendus ou abattus. On sent que la fête de Tabaski n'est plus très loin.

Dans la banlieue de Dakar se trouve le CRODT qui dresse des cartes électroniques des habitats du poisson grâce au satellite tandis que les pêcheurs de Guet Ndar tracent leur route aussi sûrement que les Rois-Mages à la recherche de l'Enfant Jésus. Lamine, un sympathisant du CNPS évoque l'époque coloniale. Il raconte comment il devait attendre à la porte de l'usine qui fabrique de l'huile d'arachide pour qu'on l'appelle et qu'il fasse sa journée de travail. A côté, il y a la base militaire française. Mon collègue passe l'après-midi sur l'Ile de Gorée, à l'entrée du port de Dakar, où se trouve un ancien dépôt d'esclaves qui en a vu passer des millions en route vers les Amériques. C'est maintenant un musée.

A chaque rencontre, on s'imprègne davantage du passé, de la dignité et de la politesse de ce peuple lorsque, après le "Salam aleikum" d'usage, on échange toute une série de questions sur la santé de l'un et de l'autre et de toute la famille avant une invocation à Allah et un "Inch Allah" en guise d'au revoir.

On remarque déjà cette politesse chez le bambin qui a seulement un an. Il ne marche pas encore mais il fait en direction de l'étranger un signe de la main, avec un sourire. Et il y a aussi cette façon de manger dans le plat commun. Le riz, le poisson, l'igname, le manioc ou le chou qu'on partage sont pimentés par la gentillesse des convives. Ils séparent délicatement la chair des arêtes et ils la poussent discrètement de votre côté à mesure que vous mangez.

La vie est dure

J'avais déjà été deux fois au Sénégal. Mais je n'avais pas remarqué combien il faut travailler dur pour gagner sa vie, pour pouvoir vivre de

réservée des 6 milles. C'est la mer elle-même : la pirogue lourdement chargée de poisson et d'une douzaine de pêcheurs s'approche du site de débarquement et soudain elle se retourne sous l'effet d'une grosse vague. L'ennemi on peut encore le trouver dans ces établissements scolaires de Dakar, de France ou du Canada qui laissent les jeunes dans l'ignorance sur leur propre société et désarmés devant les réalités sociales. C'est la polygamie traditionnelle, c'est l'esprit de grandeur infatuée qui préside à la construction d'un pesant Hôtel Président où l'on trouve des parcours de golf mais pas de clients.

L'ennemi est assis à la Banque mondiale, qui déclare que la liaison ferroviaire indispensable entre Saint-Louis et Dakar est "obsolète". "Qu'ils aillent à pied" semble dire la BM. L'ennemi pousse le propriétaire d'une pirogue à user ses marins avant qu'ils aient 35 ans. L'ennemi c'est enfin le gros chalutier coréen qui embarque les pirogues et les remet à l'eau sur des lieux de pêche éloignés, sans boussole ni radio.

Les pêcheries sénégalaises sont parmi les plus productives du monde. Les débarquements annuels s'élèvent à environ 250 000 tonnes. Mais elles sont accablées de problèmes impossibles. Elles doivent soutenir une population chassée de l'intérieur par la désertification et exclue du monde de l'emploi par la division internationale du travail. Elles doivent faire vivre 60 000 pêcheurs avec leurs familles et 240 000 travailleurs et travailleuses à terre. Lui demander maintenant de faire de la place pour une flotte européenne démesurée et surcapitalisée, c'est attirer la colère du ciel.

Ici au Canada, on n'en demanderait jamais autant à nos pêcheurs. Certainement pas ! C'est pourquoi nos communautés littorales ont exprimé leurs sentiments aux Libéraux qui étaient au pouvoir, alors que dans les villes du centre du pays ils ont largement été réélus. Nous, gens de la côte, nous avons beaucoup de choses à nous dire, où que nous soyons. Le yaboye est la nourriture du peuple, le yaboye doit rester pour le peuple. 

Cet article a été écrit par Michael Belliveau, secrétaire exécutif de l'Union des Pêcheurs des Maritimes au Nouveau Brunswick, Canada

manière normale et supportable. Le gouvernement semble si éloigné des préoccupations quotidiennes, que se soit pour l'entretien des égoûts ou pour les pensions de vieillesse.

L'opinion largement partagée est que l'Etat est un fardeau qu'il faut supporter. Il se nourrit sur une population qui en a déjà trop sur le dos. Puis il y a aussi ce problème du Sahel, le désert qui avance et qui repousse les gens vers une côte surpeuplée.

Au Sénégal, nous avons été reçus comme des compagnons de lutte, unis pour défendre la cause des pêcheurs côtiers. Nous étions des amis qui parlions des problèmes de la pêche dans une langue commune. Nous savons tous que l'ennemi commun n'est pas seulement "à l'extérieur". Il est aussi à côté : c'est le prix du carburant qui a doublé depuis la dévaluation du franc CFA, ce sont les échéances du prêt pour la pirogue qui tombent sans discontinuer.

C'est tout d'un coup l'abondance du poisson que des infrastructures locales insuffisantes sont incapables de traiter. L'ennemi est également tapi dans la société de crédit où il favorise les uns et rejette la famille dont le nom ne lui revient pas. Car cette société est peut-être contrôlée par un politicien de la région qui trouve là de quoi satisfaire son ambition politique et son portefeuille. L'ennemi c'est aussi le chalutier étranger qui enfonce une pirogue en pleine nuit à l'intérieur de la zone

Brèves Nouvelles

Moins de subventions

Au début de juin 1997, à la fin d'une réunion de travail de deux jours sur le choix des politiques à appliquer pour assurer une exploitation durable des pêcheries,

WWF (Fonds mondial pour la nature) et le PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement) ont conjointement réclamé une réduction de plus de 50 milliards de dollars des subventions.

Dans les divers pays concernés, ces sommes viennent s'ajouter aux revenus générés par les captures. WWF et le PNUE estiment que cela constitue un important facteur aggravant qui encourage une concurrence débridée et pousse à la ruine des stocks.

Il faut bien se conduire

Le Conseil de gestion des pêches de la Nouvelle Angleterre (Etats-Unis) a proposé un Code de conduite volontaire et non contraignant qui fera l'objet d'un débat au sein d'une commission pour une pêche responsable.

Ce code demande aux pêcheurs professionnels de protéger la ressource, de veiller à la qualité de la production, de faire progresser les connaissances scientifiques, de se tenir au courant des progrès technologiques et de développer la confiance

et le respect mutuel. Il y a du pain sur la planche !

Soyons responsables

L'autorégulation semble être à la mode. Il y a quelques mois, aux Etats-Unis, un collectif d'entreprises de produits de la mer a annoncé qu'il

élaborait un ensemble de "principes pour une pêche responsable" afin que ce secteur fasse un usage responsable de la ressource.

Il s'agit d'améliorer les opérations de capture, de transformation et de distribution pour mieux préserver la ressource et l'environnement. Ainsi le secteur de la pêche pourra aussi offrir ses conseils aux responsables politiques et aux gestionnaires des services publics. Les professionnels qui adopteront ces principes devront collaborer avec ces derniers pour assurer une meilleure utilisation et une meilleure gestion des ressources halieutiques.

Ne pas faire n'importe quoi

Dans un récent rapport sur la pêche responsable préparé pour le Conseil des pêches du Canada, on lit : "Savoir se servir d'un bateau et prendre du poisson, ça ne suffit plus".

Bien que le Canada se targue de posséder un système de gestion des pêches qui passe pour l'un des plus complets du monde, les problèmes ne manquent pas.

On a toujours à l'esprit le déclin brutal des stocks de poisson de fond de la côte Atlantique, il y a quelques années, et du saumon sur la côte Pacifique.

Le Département de la pêche et des océans a élaboré une "nouvelle vision" pour gérer à l'avenir les pêcheries du pays.

Elle repose sur la notion de cogestion, en harmonie avec les recommandations du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO. La stratégie à long terme du Département est de transformer, en matière de gestion, davantage de responsabilités au secteur de la pêche tout en conservant juridiquement la responsabilité de la protection des stocks.

Pan sur le saumon !

Au nom de la Fondation David Suzuki, des Amis du Détroit de Clayaquot et de Greenpeace, le Sierra Defense Fund des Etats-Unis a préparé un rapport intitulé Containing Disaster : Global Lessons and Salmon Aquaculture qui traite des aspects négatifs de la salmoniculture. Ceux qui exploitent des sites aquacoles trouveront que le contenu de ce rapport ne manque pas d'intérêt, même si certaines choses les mettront plutôt mal à l'aise.

Cher Président

Aux Philippines, plusieurs organisations représentant les intérêts des travailleurs de la pêche ont, fin mai 1997, rédigé une lettre ouverte au Président Fidel V. Ramos pour lui demander de mettre un terme aux effets désastreux du décret présidentiel n 704, vieux de vingt-deux ans, et qui avait été promulgué pour assurer l'exploitation maximale des pêcheries du pays.

Les signataires, parmi lesquels Bigkis Lakas Pilipinas, demandaient en particulier des réformes pour protéger les mangroves et les droits des travailleurs de la pêche. Ils réclamaient aussi qu'on accorde la priorité aux coopératives de pêcheurs pour la location des bassins d'aquaculture.

Pas pris, pour l'instant

Les navires namubiens qui pêchent illégalement dans les eaux sud-africaines peuvent toujours éviter les sanctions puisque la

réglementation des pêches ne prévoit aucune mesure de rétorsion dans un tel cas. Le secrétaire permanent ad interim chargé de la pêche, Sihleni Njaba, a décliné, selon l'agence de presse Xinhua News, que son pays envisageait une nouvelle législation aux termes de laquelle les bateaux namubiens repérés dans la ZEE d'un pays tiers seront passibles d'une amende ou saisis.

Maille à partir

A la fin d'avril 1997, des centaines de pêcheurs français ont fait grève et bloqué les ports de Dunkerque, Calais et Boulogne pour protester contre le projet de la Commission européenne visant à réglementer la taille des mailles de filet. Pour la pêche à la sole, la maille doit passer de 80 à 120 mm. Le tribunal a ordonné la levée des barrages et les marins-pêcheurs se sont exécutés après que les autorités leur aient promis de soulever cette question à une prochaine réunion du Conseil des ministres.

L'oeil du satellite

Les yeux des "Big Brothers" qui tournent dans l'espace voient tout. On va bientôt leur demander de suivre les bateaux de pêche, ce qui évitera peut-être le déclenchement d'une nouvelle bataille navale dans les eaux de l'UE. La Commission européenne a

commandité des essais pour la mise en place d'un système combinant GPS et techniques de détection par satellite. De tels moyens sont déjà en cours d'expérimentation dans la région de l'ASEAN. Mais là-bas, l'ensemble sera plus centralisé et donc moins compliqué.

Des trous dans l'eau

Le Japon, l'Inde et un consortium de pays de l'Est

ont rejoint la National Oceanographic and Atmospheric Administration (Etats-Unis) pour faire

appel aux services de Redmond's Sound Ocean Systems Inc. de Seattle (Etats-Unis).

Il s'agit de faire des essais dans l'environnement pour déterminer l'impact d'éventuelles activités extractives sur la vie marine des grands fonds.

Bing !

Quelque trente-cinq pêcheurs porto-ricains de l'île de Vieques se sont heurtés à des marins embarqués sur six navires de guerre belges et hollandais qui étaient ancrés dans une zone bien connue apparemment réservée aux activités civiles. La Marine des Etats-Unis possède une partie de cette île et autorise d'autres pays à y pratiquer des exercices militaires.

Une technique à la dérive

La Direction générale des pêches de l'UE envisage, au cours de la période 1997-1999, la mise en oeuvre d'un programme cofinancé pour arrêter progressivement l'usage du filet dérivant dans la pêche à l'espadon en Italie. Grâce à des mesures financières incitatives, les pêcheurs et les armateurs seront encouragés à abandonner ou à modifier cette technique.

Usine à hareng

Au Massachusetts, les autorités fédérales et locales examinent une proposition de la grosse société de pêche hollandaise Parevliet & Van Der Plas qui prévoit de construire et d'exploiter un atelier de 4 600 m² pour traiter le hareng et le maquereau sur un quai de Gloucester sous gestion publique. Quelque 20 000 tonnes de hareng seraient conditionnées chaque année pour exportation vers les marchés européens.

On estime à 10 millions de dollars les retombées pour l'économie locale. Le conglomerat hollandais se propose de financer la transformation des bateaux de Gloucester pour la pêche au hareng.

Chère sardine !

Dans les milieux de la pêche japonaise, on a fait savoir que la production locale de sardine a sérieusement baissé. Les conserveries doivent donc importer cette espèce des Etats-Unis et du Mexique. En conséquence, les prix ont enregistré une hausse importante.

Stop aux rejets

Dans un rapport d'évaluation publié par le secrétariat de la cinquième Conférence de la Mer du Nord, préparé en vue de la réunion intermédiaire des ministres sur la Mer du Nord, qui se tiendra à Bergen à la mi-mars, on estime à 550 000 tonnes les rejets de poisson consommable dans cette zone.

Cela équivaut grosso modo aux prises totales de lançons effectuées par les Danois pour l'industrie minotière. M. Stuart

Barlow, le directeur général de l'Association internationale des fabricants de farines et huiles de poisson (IFOMA), a lancé un appel pour mieux contrôler les rejets en mer des espèces consommables. Cette pratique représente un énorme gâchis de protéines.

Les quantités ainsi perdues auraient pu contribuer à faire face à la demande de poisson blanc en Europe et à réduire les importations. Selon M. Barlow, cela représenterait pour les pays européens une économie annuelle de près de 55 millions de dollars.

Des huîtres pour les Maoris

Le gouvernement néo-zélandais et la Commission du Traité de Waitangi sont parvenus à un accord aux termes duquel 20 % des huîtres capturées dans le Détroit

de Foveaux reviendront aux Maoris.

Jusqu'à présent, les huîtres n'entrent pas dans le système des quotas concernant les pêcheries maori qui a été mis en place en 1992. En vue du nouvel accord, le gouvernement a dépensé environ 4,2 millions de dollars pour racheter des quotas aux détenteurs actuels.

Les revenus annuels que représentent ces 20 % sont estimés à au moins 700 000 dollars.

Les pêcheurs aiment bien parler de leur esprit de corps. C'est vrai qu'il existe parmi eux une franche camaraderie, le sentiment de faire partie d'une fraternité qui constitue aussi une élite. Les pêcheurs sont comme des anciens combattants qui se sentent compris uniquement par les camarades qui ont survécu aux mêmes batailles. La pêche c'est aussi une lutte quotidienne pour la survie économique. Chaque homme travaille pour avoir une part des captures. Celui qui ne peut pas suivre, soit qu'il soit blessé soit qu'il se fasse vieux, finit par lâcher prise. On trouve peu de marins-pêcheurs qui dépassent la cinquantaine. Et parce que les pêcheurs sont, au regard de l'administration, des travailleurs indépendants et non pas des salariés, les gouvernements ont mis beaucoup de temps avant d'accorder des prestations sociales à ceux qui se trouvent au chômage.

—Extrait de *Cod : A Biography of the Fish That Changed the World*
(Biographie de la morue : le poisson qui a changé le monde)
de Mark Kurlansky

L'ICSF est une organisation non gouvernementale internationale travaillant sur des questions concernant les pêcheurs du monde entier. Ce collectif est reconnu par le Conseil économique et social des Nations unies et inscrit sur la liste spéciale des Ong internationales du BIT. Il a aussi obtenu le statut d'organisme de liaison auprès de la FAO. L'ICSF est enregistré à Genève et a un bureau à Chennai (Madras) et un bureau à Bruxelles. Il constitue un réseau mondial de militants associatifs, d'enseignants, de techniciens, de chercheurs et de scientifiques. Ses activités incluent le suivi et la recherche, les échanges et la formation, des campagnes et des programmes d'action, la communication. Sa revue SAMUDRA sera heureuse de recevoir des articles ou des réactions. Toute correspondance doit être adressée au bureau de l'ICSF à Chennai (Inde).

Les opinions et les positions exprimées dans les articles publiés sont celles de l'auteur. Elles ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'ICSF.

On peut désormais trouver la revue SAMUDRA sur le World Wide Web ("la Toile") à la page ICSF du site <http://www.gmt2000.co.uk/icsf>

publié par

Sebastian Mathew pour
le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche
27, College Road, Chennai 600 006, Inde
tél : (91) 44 827 5303 fax : (91) 44 825 4457
E-mail : mdsaab06@viasmd01 vsnl.net.in

bureau de Bruxelles
65, rue Grétry, B-1000 Bruxelles, Belgique
tél : (32) 2 218 1538 fax : (32) 2 217 8305
E-mail : gilletp@mail.interpac.be

sous la direction de

SAMUDRA Editorial

traduction

Gildas Le Bihan - CRISLA, Lorient

mise en page

Satish Babu

illustrations

James S. Jairaj

couverture

"Paix sur terre" de Duke Redbird, Ontario

crédit photographique

Sébastien Mathew, Brian O'Riordan, Sarah Gammage
Alain Kernévez, René Schärer

brèves

avec la permission du Congressional Research Service et de Seafood International

imprimé par

Nagaraj and Company Pvt. Ltd, Chennai

Revue SAMUDRA n 18 juillet 1997

Publication non commerciale à diffusion restreinte